



# RAPPORT D'ACTIVITE 2025

SESSAD BOSSUET

*54 Rue Bossuet  
69 006 LYON  
sessad-bossuet@lespep69.org*

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION..... 4

## L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 5

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT .....	7
AGREMENT .....	7
PRESENTATION DES LOCAUX .....	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS .....	8
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES .....	10
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES .....	10
SCOLARITE.....	15
ORIENTATION PRE-PROFESSIONNELLE .....	17
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE .....	18
– L'ACTIVITE .....	23
OBJECTIF DU CPOM .....	23
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS .....	23
LES PRINCIPES D'INTERVENTION DU SESSAD .....	24
LES ACCOMPAGNEMENTS .....	26
LES ACTIVITES DE GROUPE .....	31
LES PROJETS DE L'ANNEE.....	35
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT .....	38
LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....	38
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS .....	38
– L'ORGANISATION DU SERVICE .....	43
LE PROJET DE SERVICE .....	43
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2.....	46
L'ORGANISATION INTERNE .....	49
LA DEMARCHE QUALITE.....	52
LES EVENEMENTS INDESIRABLES.....	54
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM.....	54



MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS .....	57
– RESSOURCES HUMAINES .....	58
ORGANIGRAMME .....	58
MOBILITES, RECRUTEMENTS .....	59
AJUSTEMENTS DE POSTES .....	59
ACCUEIL DE STAGIAIRE .....	60
ACTIONS DE FORMATION .....	60
<b>PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026.....</b>	<b>62</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>63</b>
ANNEXE 1.....	63
ANNEXE 2.....	65
ANNEXE 3.....	68
<b>LISTE DES REDACTEURS .....</b>	<b>72</b>



# INTRODUCTION

---

*L'année 2025 a été une année riche pour le SESSAD Bossuet, marquée par plusieurs évolutions et temps de réflexion collective autour de l'accompagnement des enfants et adolescents et de leurs familles..*

Elle a notamment été jalonnée par un travail collectif important autour de la rédaction du nouveau projet de service. Cette démarche participative a mobilisé l'ensemble de l'équipe ainsi que les partenaires et les familles, permettant de réinterroger les pratiques, de réaffirmer les missions du service et de poser les orientations pour les années à venir. Ce travail constitue un repère structurant pour accompagner l'évolution des besoins des jeunes et des enjeux de l'école inclusive.

Dans la continuité de ses missions, le SESSAD a poursuivi la recherche d'un équilibre entre accompagnements individuels et propositions collectives. Les suivis individuels demeurent au cœur de l'accompagnement personnalisé des jeunes, tandis que les temps de groupe permettent de soutenir les compétences sociales, l'autonomie et le partage d'expériences entre pairs.

Sur le plan des ressources humaines, l'année a été marquée par plusieurs mouvements d'équipe, avec des départs et des arrivées de professionnels. Ces évolutions ont nécessité des temps d'ajustement tout en constituant également une opportunité de renouvellement et d'enrichissement des pratiques au sein du service.

Enfin, dans un contexte où les besoins d'accompagnement demeurent importants sur le territoire, l'année 2025 a également été marquée par le dépôt d'un projet de demande d'extension de places, témoignant de la volonté du service de poursuivre son engagement auprès des enfants et adolescents présentant des troubles spécifiques du langage et de contribuer à une meilleure réponse aux besoins des familles.

L'ensemble de ces éléments illustre une année de transition et de consolidation pour le SESSAD Bossuet, au cours de laquelle les professionnels ont poursuivi leur engagement quotidien en faveur de l'inclusion scolaire, sociale et du développement des jeunes accompagnés.

# L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

*Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.*

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

---

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices:  
solidarité, laïcité et égalité

---

**Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires.** Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

**Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924.** En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.
- La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie
- Un dispositif Régional temporaire Communication Alternative et Améliorée.
- Un projet Habitat Partagé

# PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

## AGREMENT

Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile Bossuet a été créé en juin 2005. Il est le fruit d'une réflexion commune du Conseil d'administration, des professionnels du CMPP<sup>1</sup> Bossuet et des parents de l'association « Avenir Dysphasie » demandeurs de ce type d'accompagnement. Le mode de fonctionnement du CMPP Bossuet ne permettait pas d'apporter un soutien optimal à un certain nombre de jeunes patients présentant des troubles dys. Le SESSAD est né de la volonté de mettre en œuvre un accompagnement plus global et adapté.

Le SESSAD Bossuet accueille des enfants et adolescents porteurs de Troubles Spécifiques du Langage (TSL). Le projet initial concernait 30 jeunes âgés de 4 à 20 ans souffrant de troubles complexes du langage et de la parole, pouvant être maintenus dans une scolarité ordinaire et/ou intégrée, avec des soins ambulatoires. Le premier agrément a limité la capacité d'accueil à **15 places financées pour enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans, porteurs de troubles complexes et sévères du langage (dysphasie)**.

Il a été renouvelé pour une période de 15 ans en 2020 pour 15 places.

Suite à la fusion avec l'association PEP 69/ML, un arrêté du 14 décembre 2022 est venu confirmer et renouveler l'autorisation de fonctionnement du service.

L'agrément stipule les éléments suivants :

- Catégorie de l'établissement : 182 – Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile
- Discipline : Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et de la scolarisation
- Fonctionnement : prestation en milieu ordinaire
- Numéro SIRET : 77990467100418
- Numéro FINESS : 690013438
- Numéro APE : 8891B
- Accessibilité : ERP

Le service est géré depuis le 1er janvier 2023 par l'**Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Rhône/Métropole de Lyon (ADPEP69/ML)**.

## PRESENTATION DES LOCAUX

Le SESSAD a occupé jusqu'en Juin 2023 des locaux rue Louis Blanc dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de LYON. Le service a déménagé en Juillet 2023 au 54 rue Bossuet, Lyon 6<sup>ème</sup> ; local loué au GRAND LYON, dont une partie est également utilisée par le CMPP dans le cadre de plusieurs groupes thérapeutiques.

Les locaux du SESSAD sont actuellement composés de :

- Une grande salle polyvalente utilisée à la fois comme bureau d'équipe et comme salle de réunion
- Un bureau administratif dans lequel est situé un espace cuisine
- Un bureau d'entretien

---

<sup>1</sup> Centre Médico Psycho-Pédagogique

Le SESSAD peut également investir deux salles d'activités situées dans le même bâtiment (mutualisées avec le CMPP).



Figure 1 : Photo de la salle polyvalente du SESSAD.

Une astreinte téléphonique est assurée par l'association en dehors des horaires d'ouverture pour toute urgence concernant les locaux (incendie, dégât des eaux, intrusion, etc...)

## PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

### LES MISSIONS DU SESSAD

A l'occasion de l'élaboration du nouveau projet de service du SESSAD, l'équipe a pu consulter les jeunes, leurs parents, frères/sœurs et les partenaires, afin de déterminer la vision que chacun pouvait avoir des missions du SESSAD :

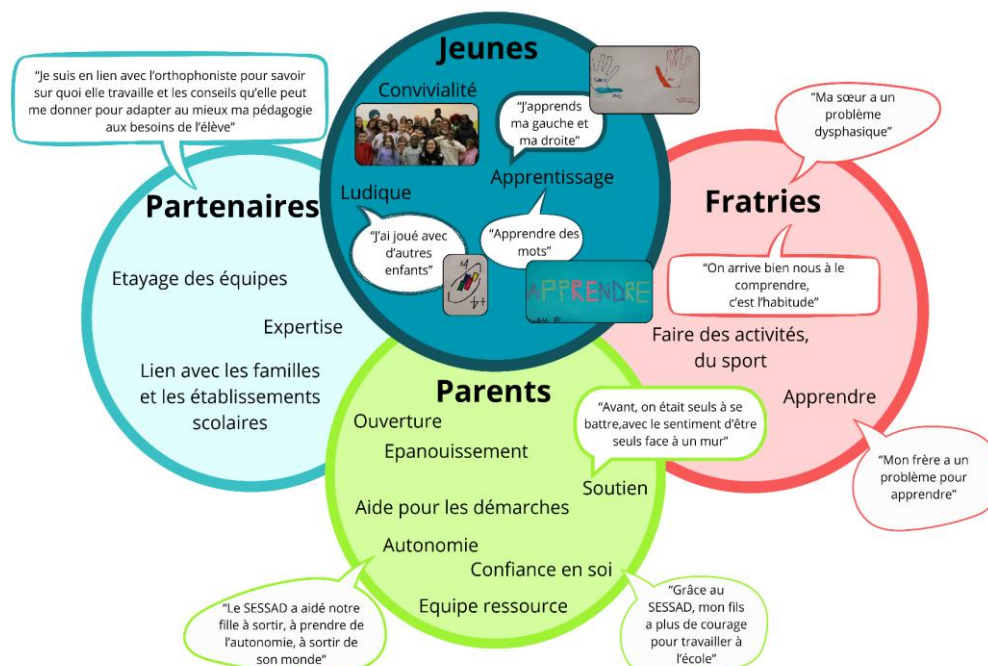


Figure 2 : Les missions du SESSAD, d'après les témoignages recueillis auprès des jeunes, des fratries, des parents et des partenaires du SESSAD.

## LES MISSIONS DU SESSAD - CE QU'IL FAUT RETENIR :

- Le SESSAD intervient auprès de l'enfant et de l'adolescent **dans son environnement habituel**. Il apporte **l'accompagnement et les soins qui participent à son développement** en lien avec ses spécificités, **pour favoriser l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle** à venir.
- L'accompagnement s'articule autour d'un **projet individualisé**, actualisé chaque année avec la famille et le jeune.
- Le SESSAD apporte aide et soutien auprès **de la famille et de l'entourage de l'enfant**.
- Nos interventions peuvent se dérouler **à l'école, à domicile, au SESSAD ou sur tout autre lieu de vie de l'enfant**.
- Le SESSAD propose notamment : des accompagnements individuels en orthophonie, en psychomotricité, en psychothérapie, en neuro-psychologie, la coordination et les échanges réguliers avec l'école sur les besoins et aménagements pédagogiques, un soutien éducatif, des consultations médicales, un accompagnement à l'autonomie de l'enfant, des activités de groupe, des propositions de compensation en lien avec les difficultés de l'enfant, la mise en lien avec des organismes de répit, etc...
- Avec l'accord de la famille, l'équipe du SESSAD peut être amenée à se mettre en lien avec d'autres professionnels concernés par le développement de l'enfant (soignants en libéral ou à l'hôpital, professionnels de l'éducation nationale, etc...), dans le cadre du secret professionnel partagé.

# LES PUBLICS ACCOMPAGNES

---

## PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

### LE « TROUBLE COMPLEXE ET SEVERE DU LANGAGE »

Dans l'arrêté du 16 novembre 2020, qui renouvelle l'autorisation délivrée pour le fonctionnement du service, l'Agence Régionale de Santé (ARS) définit l'agrément du SESSAD Bossuet qui **accompagne des enfants et adolescents porteurs de troubles complexes et spécifiques du langage**. On parlait auparavant de dysphasie : les classifications actuelles parlent de Trouble Développementale du Langage, ou TDL.

Le SESSAD Bossuet a donc la spécificité d'accueillir des jeunes présentant un Trouble Développementale du Langage (TDL), correspondant aux troubles spécifiques et sévères du langage. Au sein des classifications internationales de référence (DSM-5<sup>2</sup> notamment), le TDL fait partie des Troubles NeuroDéveloppementaux (TND). Le TDL est rarement isolé et il est **souvent associé à d'autres TND**<sup>3</sup>. Le profil de l'enfant peut aussi être coloré par des particularités au niveau du développement psycho-affectif et/ou des particularités sensorielles. Le schéma ci-dessous reprend la classification des TND<sup>28</sup>, et en décrit les principales caractéristiques .

---

<sup>2</sup> Manuel Diagnostique et Statistique des troubles mentaux, 5<sup>ème</sup> édition

<sup>3</sup> Trouble NeuroDéveloppementaux

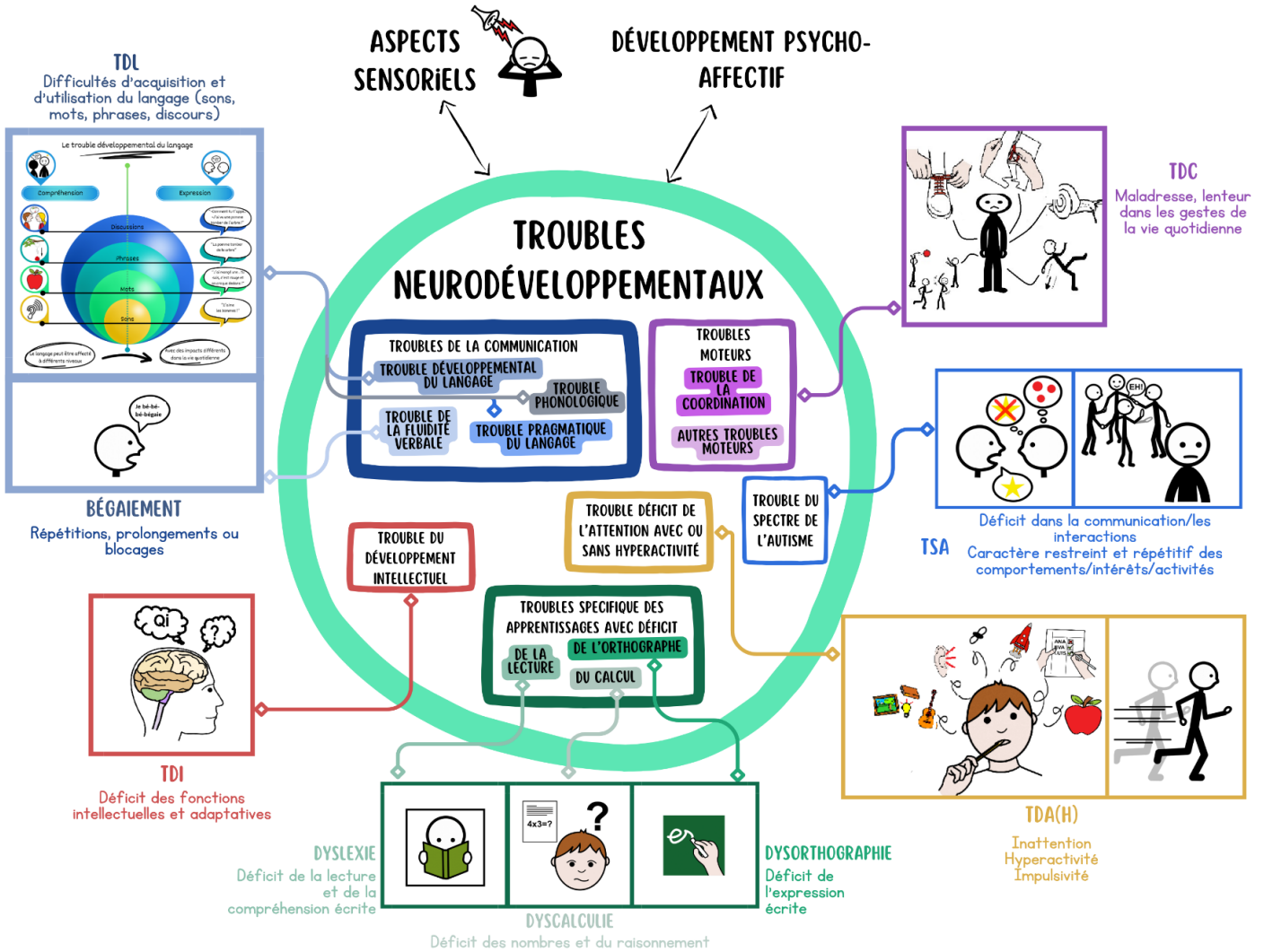


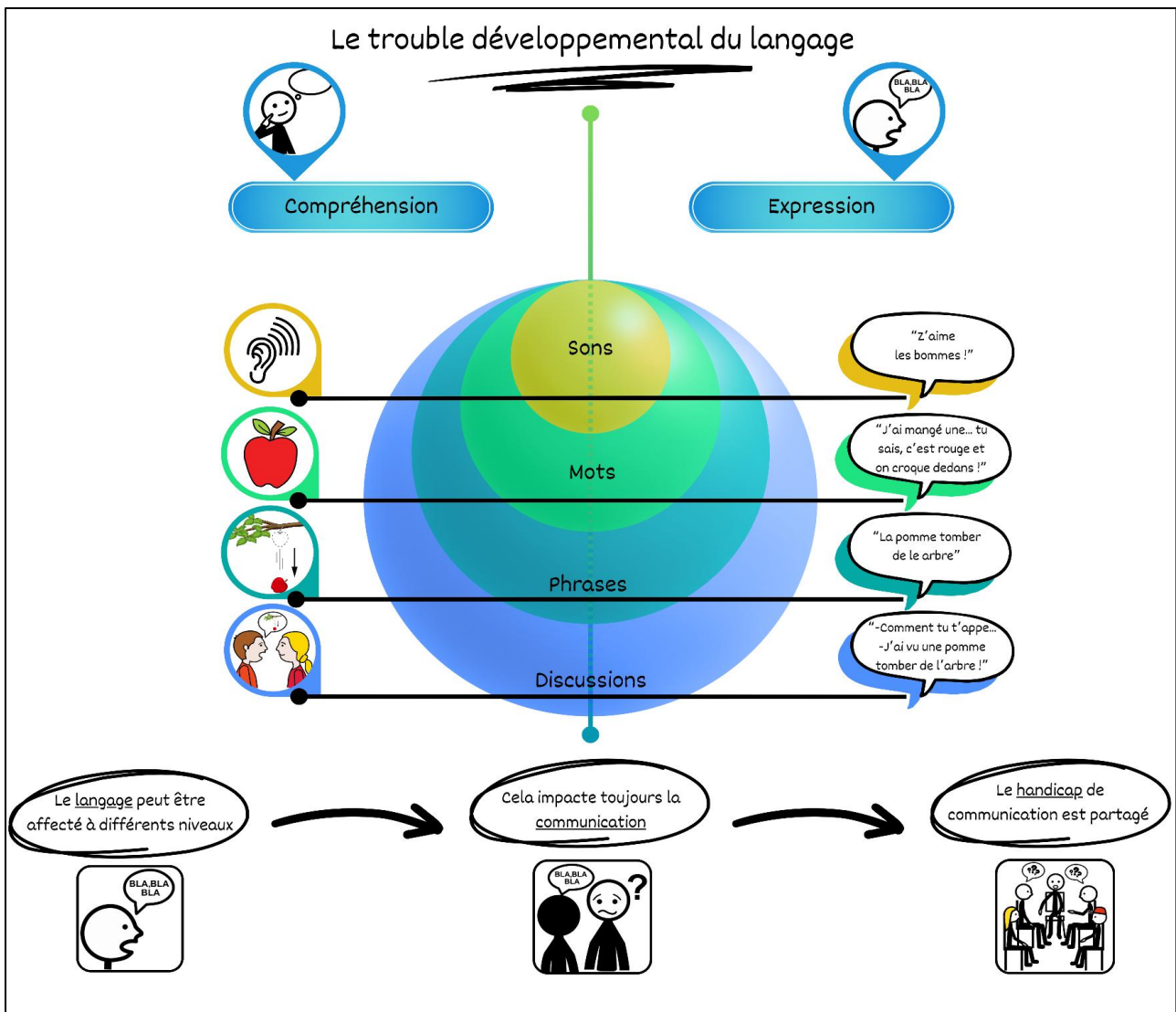
Figure 3 : La classification des TND<sup>4</sup> selon le DSM-<sup>5</sup> (voir fiches détaillées en annexe 4 et 5)

Le TDL<sup>6</sup> peut gêner la **production du langage** de l'enfant, mais aussi la **compréhension du message** des autres par l'enfant. Selon les personnes, le langage peut être touché à un ou plusieurs niveaux. Dans tous les cas, cela provoque des particularités dans la communication entre la personne et son entourage : le handicap de communication n'est pas porté uniquement par la personne ayant un trouble du langage, mais c'est **un handicap partagé** par l'ensemble des participants à la conversation.

<sup>4</sup> Trouble NeuroDéveloppementaux

<sup>5</sup> Manuel Diagnostique et Statistique des troubles mentaux, 5<sup>ème</sup> édition

<sup>6</sup> Trouble Développemental du Langage



**Figure 4 :** Schématisation du TDL (adapté de Gauld C., Petit N., Jurek L, Fourneret P. *Troubles développementaux du langage. EMC – Pédopsychiatrie 2023 ; 33(1) : 1-11 [article 37-201-E-15]*)

#### **PATHOLOGIES DES JEUNES ACCOMPAGNES**

	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages
<b>A titre principal</b>	1	2		15
<b>A titre associé</b>				3

La majorité des jeunes accompagnés au 31/12/2025 (83 %) présente un trouble spécifique du langage oral à titre principal. Pour trois jeunes, le TSLO <sup>7</sup> peut être considéré comme un handicap associé.

#### **LES BESOINS DES JEUNES ACCOMPAGNE·E·S**

Les jeunes accueillis ont des particularités qui rendent certaines activités difficiles, mais ils ont aussi de grandes qualités, et même des « supers pouvoirs » :

**Figure 5 :** Les super-pouvoirs des jeunes avec des TND (exemples possibles des compétences de jeunes avec TND et autoportraits des jeunes en super-héros, dessinés par des enfants suivis en 2024-2025) – voir en Annexe 1

<sup>7</sup> Trouble Spécifique du Langage Oral

## LES ATTENTES DES FAMILLES

Les attentes des familles sont recueillies à différentes étapes de l'accompagnement :

- A l'admission
- Lors d'un bilan ou de la mise en place d'un nouvel accompagnement par une professionnelle
- Au moment de l'élaboration du projet individualisé d'accompagnement
- Lors de la diffusion de l'enquête de satisfaction annuelle
- Lors des rencontres entre familles organisées plusieurs fois par an au SESSAD.

Chaque famille peut, au regard de sa situation, de son histoire, de sa compréhension et de son acceptation du handicap de son enfant, avoir des demandes très spécifiques vis-à-vis du SESSAD.

Lors de l'élaboration de ce projet de service avec les familles, nous repérons qu'à l'admission, les familles sont toutes demandeuses **d'interventions** qui soient **individualisées** permettant à l'enfant de **progresser sur le plan du langage oral et des apprentissages scolaires**. Elles souhaitent que le SESSAD soit **en lien avec les enseignants et AESH** <sup>8</sup>le cas échéant. Les parents demandent souvent que les interventions se fassent **par les professionnelles salariées** du SESSAD plutôt qu'en libéral, ce qui permet une **coordination et une complémentarité** des interventions. Ils souhaitent des interventions sur le **lieu de scolarité** : cela évite la fatigue liée aux trajets et favorise les liens entre professionnelles et enseignants. La majorité des familles préfèrent que les séances aient lieu **sur le temps scolaire** (même si certaines familles expriment clairement le souhait que les accompagnements n'empiètent pas sur le temps de classe). Elles sont également demandeuses de **temps en collectif** permettant à leur enfant de rencontrer d'autres jeunes. Elles apprécient également les **temps de rencontre entre parents** permettant d'échanger sur leur vécu et les problématiques qu'ils rencontrent.

## ADRESSAGE

Les enfants accompagnés par le SESSAD sont **orientés par la MDMPH**<sup>9</sup>. Les notifications sont envoyées sur l'outil Via Trajectoire. A partir de 2026, les dossiers de demande d'admission pourront également être adressés directement par les familles sur Via trajectoire.

## REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE DES JEUNES ACCOMPAGNE·E·S

L'agrément du SESSAD Bossuet prévoit l'accompagnement d'enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans.

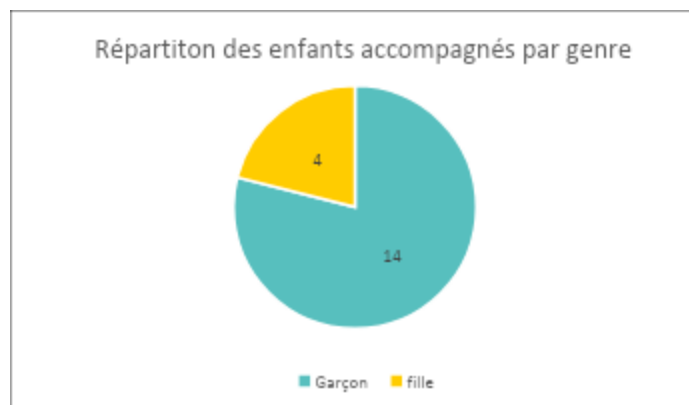
La moyenne d'âge des enfants accompagnés au 31/12/2025 est de 11 ans

Le plus jeune a 7 ans, le plus âgé a 16 ans

Catégories par âge	Nombre de filles au 31/12	Nombre de garçons au 31/12	Nombre d'enfants au 31/12
5 - 8	1		1
8 - 12	1	8	9
12 - 16	1	6	7
16 - 18	1		1
Total	4	14	18

<sup>8</sup> Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

<sup>9</sup> La Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées



**Figures 6 et 7:** répartition par âge et par sexe des jeunes accompagnés au 31/12/2025

78% des jeunes accompagnés au 31/12/2025 sont des garçons.

### REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Arrondissements / communes	Nombre d'enfants par commune de résidence
Bron	2
Lyon	5
Caluire-Et-Cuire	1
Villeurbanne	2
Meyzieu	1
Saint-Priest	1
Decines-Charpieu	1
Tassin-La-Demi-Lune	1
Rillieux-la-Pape	1
Vénissieux	1
Vaulx-En-Velin	2
Total	18

**Figures 8** répartition par commune de résidence des jeunes accompagnés au 31/12/2025

### BESOINS EDUCATIFS ET SOCIAUX

Les besoins éducatifs et sociaux des familles accompagnées au SESSAD sont variables. Les besoins peuvent être, par exemple

- Un soutien lors d'une rencontre à l'école de leur enfant.
- Une mise en relation avec l'école (prise de rendez-vous), avec le directeur, l'enseignant, le coordinateur ULIS, le médecin scolaire, le psychologue de l'éducation nationale, l'assistante sociale...
- La recherche d'une activité sportive ou de loisir avec eux pour leur enfant
- La constitution d'un dossier de demande auprès de la MDPH
- L'orientation et l'information sur leur droit et celui de leur enfant
- L'orientation et parfois l'accompagnement auprès d'instances externes (Maison de la métropole, MDPH, Centre d'Information et d'Orientation, journée portes ouvertes dans certains établissements scolaires, centre social...)
- Des conseils éducatifs, de la guidance parentale

Depuis le 8 octobre 2025, le SESSAD a recruté une assistante de service social qui a conduit à une répartition des missions entre l'éducatrice spécialisée et l'assistante sociale.

L'éducatrice spécialisée effectue la coordination du projet personnalisé de l'ensemble des jeunes, elle assure le lien avec l'école, évalue les besoins éducatifs, accompagne les jeunes dans le développement de leur autonomie etc.

L'assistante sociale recueille les premières demandes des familles qui s'adressent au SESSAD, elle gère le suivi de la liste d'attente, elle évalue les situations sociales des familles, les accompagne dans leurs démarches, elle participe à l'élaboration et au suivi des informations préoccupantes etc.

En 2025 le SESSAD a accompagné 3 enfants qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance :

- 2 situations d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), (une a pris fin en juin 2025)
- 1 situation d'aide éducative administrative (AEA)

Par ailleurs, le SESSAD accompagne des familles pour lesquelles la langue peut être une barrière et ainsi empêcher la compréhension et les interactions. Le SESSAD peut faire appel à un interprète lors de réunions importantes. La présence de l'interprète n'est pas systématique. Ainsi, lorsque les professionnelles du SESSAD échangent avec les familles pour l'organisation d'un rendez-vous, une demande de renseignement, ou une transmission d'information, une réflexion est menée pour transmettre l'information de manière simple, tout en respectant le droit de la personne et l'accès à l'information.

Lorsque les professionnelles du SESSAD accompagnent des familles non lectrices, elles facilitent la lecture en adaptant le texte avec l'ajout de pictogrammes par exemple.

Enfin, dans la mesure où le trouble sévère du langage peut avoir une composante héréditaire, nous repérons que certains parents rencontrent également des difficultés de compréhension, même lorsque le français est leur langue maternelle.

L'adaptation de l'ensemble des supports, avec le développement du FALC (Facile à Lire et à Comprendre) est donc utile pour tous.

Les professionnelles du SESSAD se coordonnent régulièrement avec les assistantes sociales des maisons de la métropole, notamment lorsque la demande d'accompagnement ne relève pas des missions du SESSAD. Par exemple pour une demande d'aide liée au logement, une demande de renseignement sur une colonie de vacances, une demande de RSA<sup>10</sup> etc. La coordination est essentielle afin de définir le rôle de chacun dans l'accompagnement de la famille.

## SCOLARITE

A la rentrée scolaire 2025, 9 enfants sont scolarisés en primaire, 7 sont scolarisés au collège et 2 au lycée.

### MODALITES DE SCOLARISATION DES ELEVES

- 11 enfants sont scolarisés dans un dispositif ULIS 11 et un est en attente d'une place dans son collège de secteur.
- 4 enfants bénéficient d'une AESH individuelle.
- 2 enfants bénéficient d'une AESH mutualisée.

Sur l'ensemble des jeunes accompagnés, un jeune se trouve actuellement en difficulté en raison d'une décision de la MDPH qui n'a pas suivi les demandes de la famille ni les préconisations du SESSAD.

Ce jeune bénéficiait auparavant du dispositif ULIS au collège, ce qui lui permettait un accompagnement adapté à ses besoins. À son entrée au lycée, il ne bénéficie plus de ce dispositif. Une notification d'AESH mutualisée lui a été accordée à hauteur de 4 heures hebdomadaires, ce qui demeure insuffisant au regard de ses besoins spécifiques.

Le partenariat avec le lycée est de qualité et les professionnels de l'établissement se montrent attentifs à sa situation. Dans sa classe, deux autres élèves bénéficient également d'un accompagnement AESH. La présence

<sup>10</sup> Revenu de Solidarité Active

<sup>11</sup> Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

régulière de l'AESH dans la classe, ainsi que la bienveillance de l'équipe éducative, permettent au jeune de bénéficier indirectement de cet accompagnement lorsque cela est possible.

Il est toutefois le plus en difficulté des trois élèves accompagnés. Les professionnels du lycée veillent au respect de son Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et s'efforcent d'adapter leurs pratiques.

Le jeune présente des besoins importants en matière de :

- relecture et compréhension des consignes,
- aide à la prise de notes,
- recentrage sur la tâche en cas de difficultés attentionnelles,
- soutien pour oser solliciter de l'aide.

L'accompagnement humain constitue un levier essentiel pour sécuriser ses apprentissages et favoriser son engagement scolaire.

La situation actuelle reste fragile. Si, l'année prochaine, le jeune n'est plus dans la même classe que les deux autres élèves bénéficiant d'une AESH, il ne pourra plus s'appuyer sur cette organisation favorable. Il se retrouverait alors avec uniquement ses 4 heures d'accompagnement mutualisé, ce qui risquerait d'accentuer ses difficultés et de compromettre son parcours scolaire. Un travail de réévaluation de ses besoins apparaît nécessaire afin d'envisager une notification plus adaptée (augmentation du volume horaire AESH, réexamen de l'orientation, ou autre modalité de compensation).

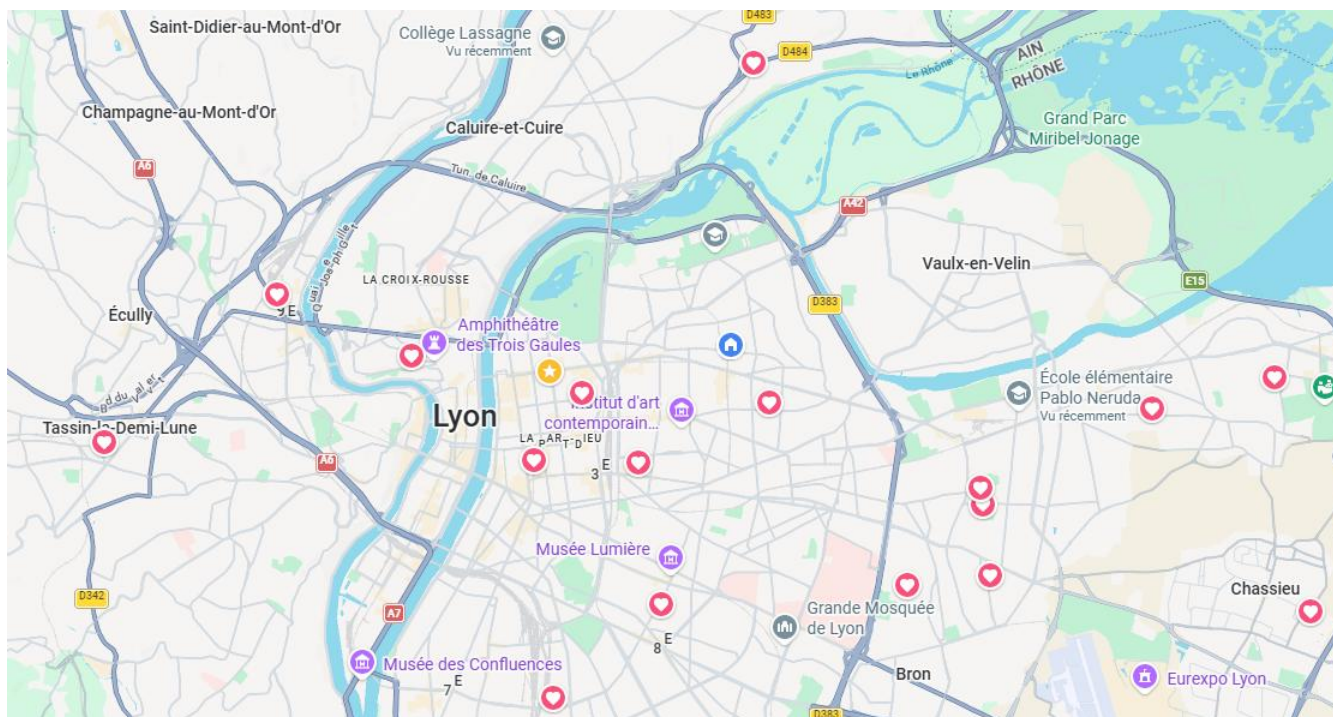
## REPARTITION DES ECOLES

Le SESSAD Bossuet intervient auprès de jeunes scolarisés sur l'ensemble de la métropole de Lyon. Depuis septembre 2024, le service est équipé d'une voiture (mutualisée avec le CMPP Bossuet), et d'un vélo à assistance électrique. Les professionnelles se déplacent également en transport en commun.

Les temps de trajet parcourus sont importants entre le SESSAD Bossuet situé à Lyon 6ème et certains établissements scolaires. Un travail est conduit chaque début d'année pour optimiser l'organisation des déplacements dans le cadre des séances proposées aux enfants dans les écoles.

Les contraintes à prendre en compte sont les suivantes :

- Professionnelles à temps partiel
- Dispersion géographique des écoles
- Emploi du temps scolaire des enfants, et souhaits des parents, avec un équilibre à trouver entre les temps de classe, les temps de pause et les temps de soins.



**Figure 9 : carte des établissements scolaires dans lesquelles sont scolarisés les jeunes suivis par le SESSAD Bossuet en 2025-2026**

## ORIENTATION PRE-PROFESSIONNELLE

En 3ème, la question de l'orientation se pose. Les incertitudes et questionnements sont importants tant chez le jeune que chez sa famille. C'est une période qui peut être anxiogène. Il faut prendre une décision alors que leurs choix ne sont pas complètement définis.

L'éducatrice peut proposer d'accompagner le jeune à la journée portes ouvertes d'un établissement. Ce travail se prépare lors de rendez-vous individuels au SESSAD ou au domicile, souvent en lien avec le collège qui se questionne également sur les possibilités de l'élève à suivre tel ou tel cursus.

Un jeune en a fait la demande pour sa recherche d'orientation. L'éducatrice l'a accompagné à la journée porte ouverte du lycée pressenti.

Il a pu effectuer sa rentrée dans cet établissement en septembre 2025.

Pour les jeunes justifiant de problématiques de santé ou d'un handicap, il est possible d'effectuer une demande de bonus médical pour l'orientation au lycée, auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Les familles ne sont pas toujours informées par le collège de cette possibilité. L'éducatrice leur présente alors la démarche. Cette demande, écrite par la famille et nécessitant de joindre le dossier complet de l'élève (GEVASCO, certificat médical, bilan orthophonique ou d'autres suivis, un courrier de la famille...), permet, lorsque c'est accepté, d'obtenir plus facilement l'orientation souhaitée dans un lycée de son choix. Le collège peut également se charger d'effectuer la demande de bonus médical. Celle-ci se fera avec le médecin scolaire et ou infirmière scolaire, le directeur de l'établissement et la psychologue de l'éducation nationale.

L'éducatrice peut rappeler également aux familles les aménagements dont l'enfant peut bénéficier pour les examens (tiers-temps pour les contrôles, contrôle avec moins de questions...). Elle peut également faire le lien avec l'enseignant référent. L'éducatrice informe et oriente également le jeune afin de s'inscrire à la mission locale pour accéder à certaines formations. Elle peut renseigner des dates pour se rendre au forum des métiers. Elle peut aider à prendre rendez-vous et accompagner le jeune dans un centre d'information et d'orientation (CIO).

## FILE ACTIVE – INTENSITE D’ACCOMPAGNEMENT – LISTE D’ATTENTE

### ADMISSIONS

3 jeunes ont été admis en septembre 2025. Ils vivent chez leurs parents et bénéficiaient éventuellement de soins en libéral lors de leur admission.

	Sexe	Age à l'admission	Ville	Situation de l'enfant avant admission	Situation après admission au SESSAD
Enfant 1	F	7 ans	Rillieux La Pape	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 séance d'orthophonie 1 fois par semaine en libéral. Arrêt de la prise en charge lors de son arrivée au SESSAD.</li> <li>1 séance d'ergothérapie : 1 fois par semaine à l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 séance d'orthophonie par semaine à domicile</li> <li>1 séance avec la neuropsychologue 1 fois par semaine à l'école.</li> <li>Liens avec l'école</li> <li>une séance d'ergothérapie en libéral à l'école</li> </ul>
Enfant 2	M	10 ans	Lyon 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 séances d'orthophonie par semaine en libéral</li> <li>Suivi au CMPP en groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de 2 séances d'orthophonie en libéral</li> <li>Accompagnement avec l'éducatrice du SESSAD dans le cadre d'un groupe avec 2 autres jeunes</li> <li>Liens avec l'école</li> <li>Bilan avec la neuropsychologue dans l'année</li> </ul>
Enfant 3	M	10 ans	Bron	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 séance d'orthophonie arrêté en décembre 2024, départ en retraite de la professionnelle et n'a pas été remplacée.</li> <li>1 séance de psychomotricité depuis le CP. Décision pour la famille d'arrêter car trop loin du domicile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan en psychomotricité,</li> <li>Préconisation de réaliser un bilan en ergothérapie et un profil sensoriel.</li> <li>1 séance d'orthophonie par semaine, à l'école par le SESSAD.</li> <li>Groupe sport avec l'éducatrice</li> <li>Lien avec l'école</li> </ul>

Figure 10 : tableau récapitulatif des situations des enfants admissibles lors de leur arrivée au SESSAD

Pour l'un de ces 3 enfants, malgré la mise en place du SESSAD, des soins ont dû se poursuivre en libéral. En effet, faute de moyens suffisants en orthophonie et en psychomotricité, le service a été contraint de prioriser les accompagnements, les jeunes bénéficiant déjà de soins réguliers en libéral n'étaient pas prioritaires au regard d'autres enfants en rupture de soin.

Pour ces jeunes, les rééducatrices du SESSAD assurent une coordination avec les professionnels libéraux. Toutefois, nous ne répondons pas à la demande de ces familles que les soins puissent se mettre en place à l'école par des professionnelles du service.

### FINS D’ACCOMPAGNEMENT

4 jeunes sont sortis du SESSAD au cours de l'année 2025

- Un jeune garçon âgé de 12 ans. La famille n'a pas pleinement adhéré au fonctionnement du service. Elle n'a pas souhaité d'intervention avec le SESSAD. D'un commun accord avec la famille, il est décidé de mettre fin à l'accompagnement.
- L'intervention en libéral avec l'orthophoniste se poursuit pour l'année 2025/2026.
- Un jeune homme âgé de 16 ans. Il a su se saisir des accompagnements proposés et les mettre en pratique dans son quotidien. Depuis une année, l'accompagnement ne se faisait plus de façon régulière. Il a su demander de l'aide pour pouvoir accéder à sa formation puis était favorable à ce que le SESSAD puisse arrêter de l'accompagner. Il s'est orienté en filière professionnel.

- Une jeune femme âgée de 15 ans. L'accompagnement par le SESSAD prend fin à la demande de la famille qui ne voit plus de bénéfice au suivi par le SESSAD et préfère s'orienter vers des soins libéraux.
- Un jeune homme âgé de 15 ans et scolarisé en 3ème. Il exprime que l'accompagnement individuel l'a aidé et soutenu dans ses démarches. Il est maintenant davantage autonome et peut entreprendre des démarches seul. Durant le dernier semestre de son accompagnement par le SESSAD, il bénéficiait uniquement de rendez-vous ponctuels avec l'éducatrice afin de l'aider dans son orientation.
- Dans le cadre du suivi à 3 ans, les jeunes et leur famille pourront solliciter le SESSAD s'ils souhaitent une intervention ponctuelle, un renseignement ou un conseil.

## FILE ACTIVE

File active annuelle				
Nombre de jeunes accompagnés au 01/01/2025	Admissions en cours d'année	Sortants en cours d'année	Nombre de jeunes accompagnés au 31/12/2025	Nombre de jeunes accompagnés au cours de l'année 2025
19	3	4	18	22

Figure 11 : Tableau de calcul de la file active annuelle

File active moyenne mensuelle		
Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nombre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	15	19
FEV	15	19
MAR	15	18
AVR	15	18
MAI	15	18
JUI	15	18
JUIL	15	18
AOU	15	18
SEP	15	18
OCT	15	18
NOV	15	18
DEC	15	18
Moyenne	15	18,16
<b>Taux file active</b>	<b>121%</b>	

Figure 12 : tableau de calcul de la file active moyenne

- 18 jeunes sont accompagnés au 31 décembre 2025 (taux de 1.2) pour 15 places (agrément).
- En file active moyenne mensuelle, le taux de file active sur l'année 2025 est de 1,21 enfant par place.
- En effectif cumulé, le SESSAD Bossuet a accompagné 22 jeunes sur l'année 2025.

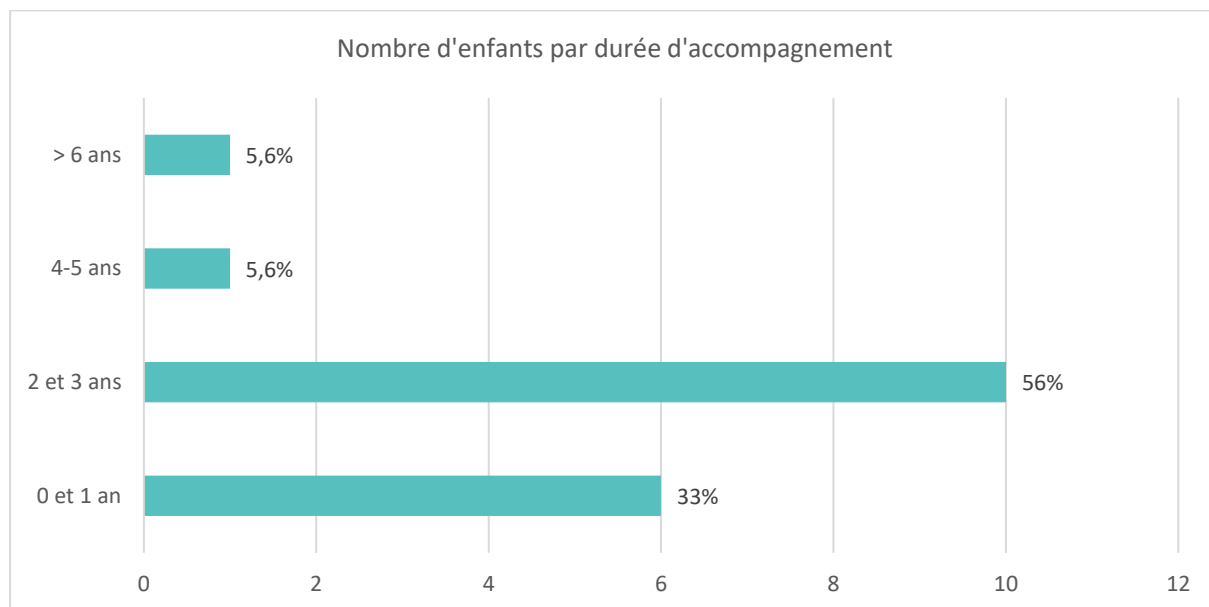
## LA DUREE D'ACCOMPAGNEMENT

La durée moyenne d'accompagnement des jeunes accompagnés au 31/12/2025 est de **2 ans et 2 mois**

La majorité des enfants sont accompagnés depuis moins de trois ans.

Une jeune est accompagnée depuis plus de 6 ans, et une fin d'accompagnement est prévue en juillet 2025.

Ces chiffres correspondent à la volonté de la direction du SESSAD d'assurer une rotation des places et de **ne pas maintenir l'accompagnement lorsque le plateau technique proposé par le SESSAD spécialisé n'est plus nécessaire.**



**Figure 13** : Répartition des jeunes accompagnés au 31/12/2025 par durée d'accompagnement

Durée moyenne d'accompagnement des enfants sortis du SESSAD en 2025 est de **4 ans et 2 mois**.

## LISTE D'ATTENTE

L'état de la liste d'attente du SESSAD Bossuet est effectué en date du 2 mars 2026 :

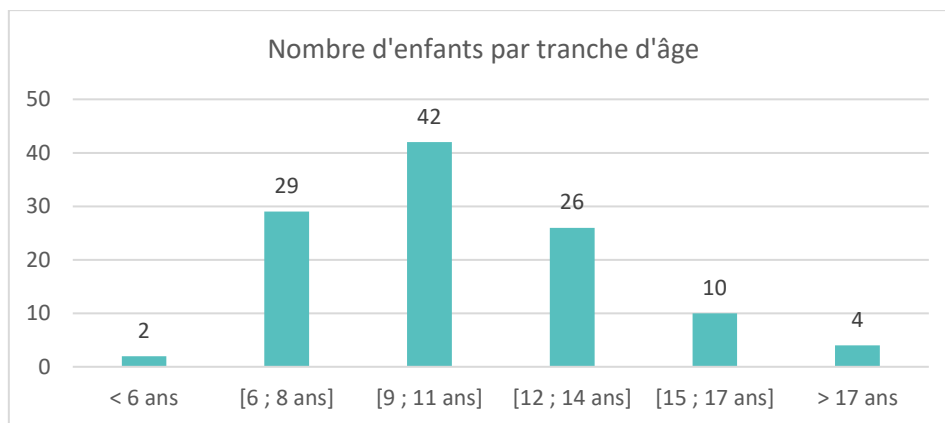
- 113 enfants sont notifiés par la MDPH vers le SESSAD Bossuet :
  - 52 familles nous ont adressé un dossier complet de demande d'admission, et sont donc inscrites sur la liste d'attente du SESSAD.
  - Nous avons adressé un courrier aux autres familles notifiées (envoi de courrier et plaquette du service) .
- Par ailleurs certaines familles nous ont adressé un dossier d'inscription complet, sans avoir de notification vers le SESSAD Bossuet. Soit la notification est faite dans un autre département, soit les familles se sont adressées au SESSAD Bossuet parce que leur enfant a un diagnostic de trouble sévère du langage oral et une notification MDPH vers un SESSAD polyvalent. Ces enfants sont donc inscrits sur la liste d'attente.

**En conclusion, 113 enfants relèvent potentiellement d'un accompagnement par notre service, dont 52 familles nous ont adressé un dossier complet.**

Au vu de l'ampleur des besoins non couverts sur le territoire, il nous semblerait opportun d'envisager une extension de places du SESSAD Bossuet. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la programmation des 50 000 nouvelles solutions, pour lequel l'ARS AURA<sup>12</sup> prévoit des créations de places en SESSAD TND<sup>13</sup> sur le territoire de la métropole. Afin de présenter ce projet d'extension de place, un dossier a été déposé à l'ARS en juillet 2025.

<sup>12</sup> Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes

<sup>13</sup> SESSAD spécialisés sur les troubles du neuro développement



**Figure 14** : répartition des enfants inscrits en liste d'attente par tranche d'âge

L'étude des situations des enfants orientés par la MDPH vers le SESSAD Bossuet permet de repérer que :

- **les orientations ne se font pas en dessous de 6 ans.**

Ceci s'explique par le délai nécessaire à la réalisation du diagnostic d'un trouble sévère du langage, qui intervient rarement chez des enfants en bas âge. Par ailleurs, les parents et les professionnels de la petite enfance privilégient souvent des approches moins spécialisées, comme l'accompagnement éducatif, les jeux, ou les interactions familiales, pour stimuler le langage chez les jeunes enfants. Enfin, le temps nécessaire à la constitution d'un dossier MDPH et à la réception de la notification doit être pris en compte.

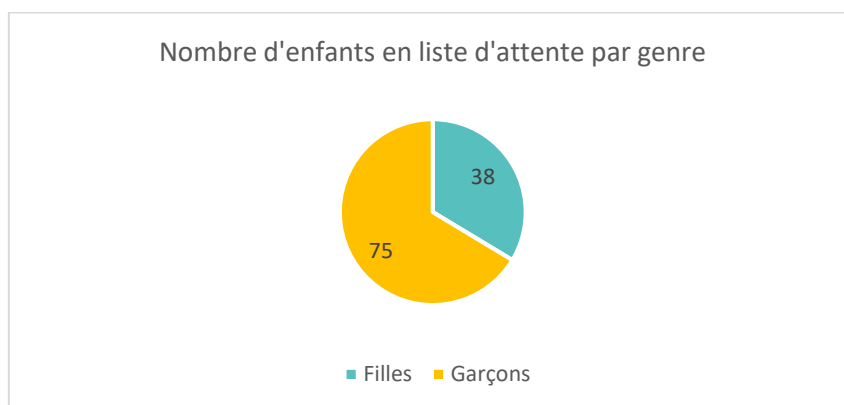
- **63 % des enfants notifiés ont entre 6 et 11 ans, âge où l'intervention du SESSAD serait primordiale.**

Une prise en charge précoce permet de limiter les conséquences à long terme du trouble du langage sur le développement des enfants. En effet, ces troubles peuvent affecter non seulement les compétences linguistiques de l'enfant, mais également son développement social, émotionnel et cognitif. Une intervention dès les premières manifestations des difficultés permet de mettre en place des stratégies adaptées qui favoriseront l'amélioration de la communication et du langage.

Plus tôt le soutien est apporté, plus l'enfant pourra développer des compétences langagières fonctionnelles et s'adapter plus facilement à ses interactions sociales et scolaires. Cela contribue également à prévenir l'émergence de troubles secondaires, comme l'isolement ou les difficultés scolaires, offrant ainsi à l'enfant des chances optimales de réussite et d'insertion.

- **9 % des enfants notifiés ont 15 ans ou plus.**

Ces enfants attendent depuis plus longtemps une place au SESSAD et devraient être prioritaires au regard de leur date d'inscription sur la liste d'attente. Toutefois, à cet âge, les difficultés langagières sont souvent déjà bien installées et leurs impacts sur la scolarité et la vie sociale peuvent être plus difficiles à atténuer. À partir de l'adolescence, les enjeux sont également plus orientés vers l'autonomie et l'intégration dans des projets de vie adultes, où d'autres types d'accompagnement, comme la formation professionnelle ou la réorientation scolaire, peuvent être plus adaptés. De plus, les adolescents peuvent être moins réceptifs à des accompagnements se déroulant sur le lieu de scolarité.



**Figure 15** : répartition des enfants inscrits sur liste d'attente selon leur genre.

66% des jeunes notifiés au SESSAD Bossuet sont des garçons.

Villes	Nombre d'enfants sur la liste d'attente
BRON	1
CALUIRE-ET-CUIRE	3
CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	1
CHARBONNIERES-LES-BAINS	1
CHASSIEU	1
DARDILLY	1
DECINES-CHARPIEU	2
ECULLY	1
FEYZIN	3
FONTAINES-SUR-SAONE	1
GIVORS	1
LYON 1ER	1
LYON 2EME	2
LYON 3EME	6
LYON 5EME	2
LYON 6EME	2
LYON 7EME	10
LYON 8EME	6
LYON 9EME	9
MASSIEUX	1
MEYZIEU	3
MIONS	1
OULLINS	1
OYONNAX	1
RILLIEUX-LA-PAPE	8
SAINTE-FOY-LES-LYON	3
SAINT-PRIEST	2
ST BONNET DE MURE	1
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	1
VAULX-EN-VELIN	10
VENISSIEUX	6
VILLEURBANNE	21
<b>Total général</b>	<b>113</b>

**Figure 16** : répartition des enfants inscrits en liste d'attente selon leur lieu de résidence.

Nous notons une répartition des enfants notifiés au SESSAD Bossuet sur l'ensemble des communes de la métropole Lyonnaise.

# L'ACTIVITE

---

Le SESSAD est équipé de l'outil Mediateam, qui permet de centraliser toutes les informations liées à l'accompagnement de l'enfant dans une plateforme sécurisée et accessible par toutes les professionnelles impliquées. Cela facilite la coordination des actions, le suivi de l'évolution de l'enfant et assure une communication fluide entre les différentes professionnelles. L'utilisation de Mediateam permet au SESSAD, pour la seconde année, de transmettre des données d'activité réelle. Pour rappel, les années précédentes, un taux d'activité théorique était transmis dans les rapports.

Toutefois, à l'occasion de la rédaction de ce rapport d'activité 2025, il apparaît que l'utilisation de Mediateam est encore perfectible : certains paramètres seront utiles pour décrire plus finement l'activité, l'harmonisation des pratiques par les différents professionnels du SESSAD permettra également de fiabiliser les données.

## OBJECTIF DU CPOM

- Le CPOM 14 signé entre les PEP 69 et l'ARS prévoit une comptabilisation de l'activité du SESSAD Bossuet en journées d'accompagnement (voir page 55). L'objectif fixé est de 2 835 jours (15 places \* 210 jours \* 90% de taux d'occupation).

### Activité réalisée :

- Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, le SESSAD Bossuet a été ouvert 210 jours, soit 42 semaines
- L'activité réalisée est de **3 822 journées d'accompagnement**.

## DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

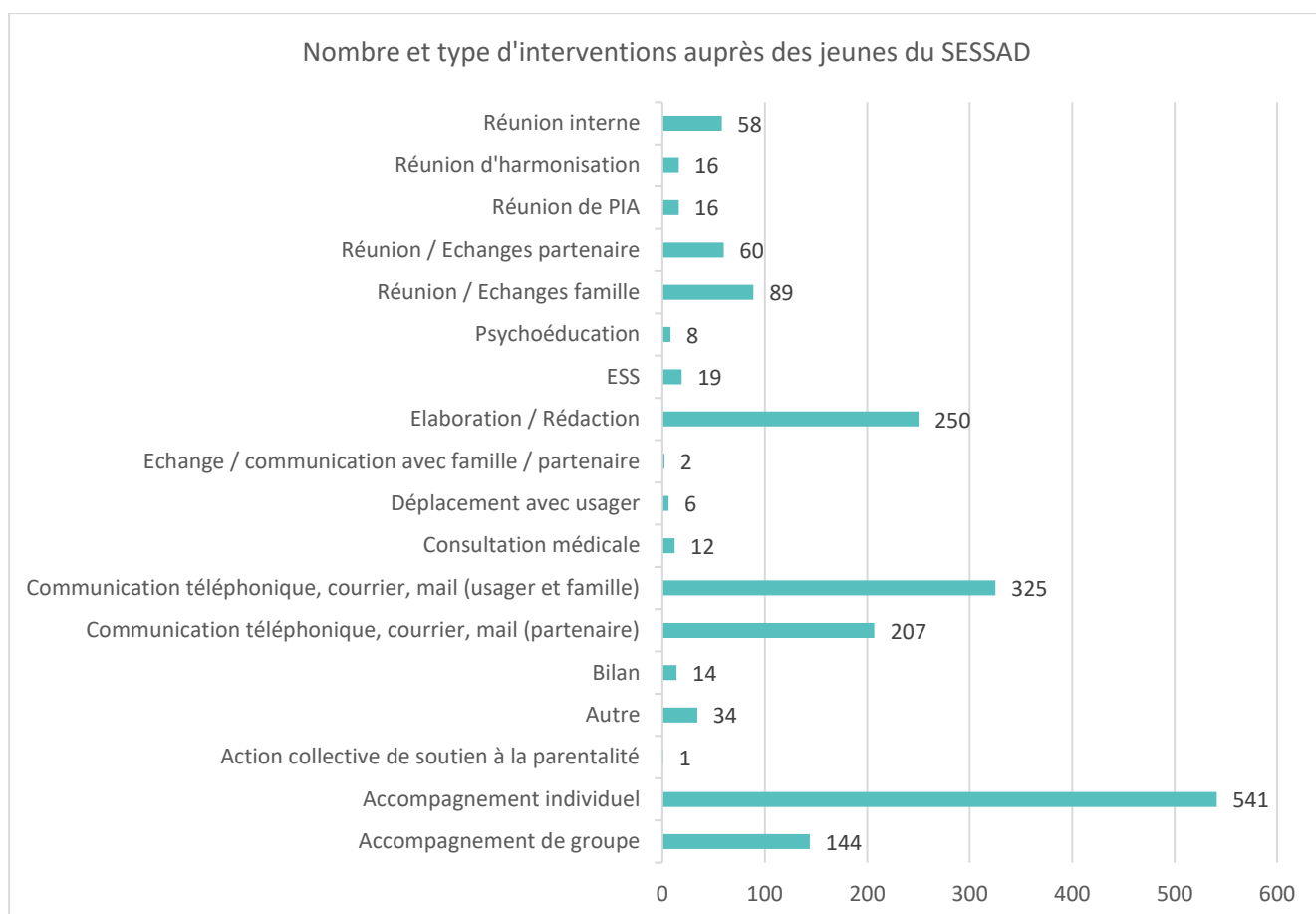
En 2025, le SESSAD a réalisé **1 797 actes directs au sens de SERAFIN PH<sup>15</sup>**, c'est-à-dire des actes au bénéfice du projet de l'enfant accompagné, en présence de l'enfant ou non.

- dont 553 accompagnements individuels avec un enfant (séances individuelles + consultations médicales)
- 144 activités de groupe (activités collectives ou séances en groupe)

---

<sup>14</sup> Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

<sup>15</sup> Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des personnes handicapées



**Figure 17 :** Nombre d'actes réalisés en 2025 auprès des jeunes du SESSAD par types d'intervention

## LES PRINCIPES D'INTERVENTION DU SESSAD

### L'AUTONOMIE ET L'INCLUSION SOCIALE COMME PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le SESSAD inscrit son action dans une logique de promotion de l'autonomie, qui constitue un principe central de son intervention. L'ensemble des accompagnements proposés vise à renforcer les capacités des enfants et adolescents à agir par eux-mêmes, à faire des choix éclairés et à développer les compétences nécessaires à leur inclusion scolaire, sociale et familiale. Cette dynamique concerne également les familles, qui sont soutenues pour gagner en confiance et en autonomie dans leurs démarches.

L'objectif n'est pas de rendre le SESSAD indispensable, mais au contraire de permettre aux jeunes et à leurs proches de s'appuyer sur leurs propres ressources et sur celles de leur environnement. Les interventions sont ainsi guidées par une recherche constante d'inclusion dans le droit commun, en lien avec les partenaires du territoire, et par la volonté de favoriser l'autodétermination des jeunes, afin qu'ils puissent progressivement exercer leur pouvoir d'agir et participer activement aux décisions qui les concernent.

Le SESSAD place ainsi l'inclusion sociale et scolaire au cœur de son action. Chaque accompagnement vise à permettre aux enfants et adolescents de trouver toute leur place dans les lieux de droit commun : l'école, les activités de loisirs, les structures culturelles et sportives, ainsi que dans la vie de leur communauté. L'intervention du SESSAD repose sur l'idée que l'enfant ou l'adolescent doit pouvoir évoluer dans son environnement ordinaire, avec les aménagements et les soutiens nécessaires, plutôt que dans un cadre spécialisé isolé.

Cette approche implique un travail étroit avec les enseignants, les acteurs associatifs, les partenaires médico-sociaux et les familles, afin de créer les conditions favorables à une participation active et équitable. L'inclusion n'est pas seulement une modalité d'accueil, elle est une valeur centrale : elle favorise la réussite scolaire,

l'accès à la culture et aux loisirs, le développement de liens sociaux et l'affirmation de l'identité des jeunes accompagnés.

## **LA COOPERATION AVEC LES FAMILLES ET LES PARTENAIRES : UNE CONDITION ESSENTIELLE**

Le SESSAD fonde son action sur une coopération étroite avec les familles et les partenaires du territoire. Les familles sont reconnues comme les premières expertes du quotidien de leur enfant : leur implication active est encouragée à chaque étape du parcours, depuis l'élaboration du projet personnalisé jusqu'à l'évaluation régulière des objectifs. Cette coopération vise à renforcer la confiance des parents dans leurs propres compétences et à assurer une continuité éducative et thérapeutique dans les différents lieux de vie de l'enfant. De la même manière, le SESSAD travaille en lien constant avec l'ensemble des partenaires scolaires, médico-sociaux, sanitaires, culturels et associatifs. Cette démarche favorise la co-construction des réponses, le partage d'expertise et l'articulation des interventions, afin d'éviter les ruptures de parcours. La coopération est ainsi une condition essentielle pour garantir la cohérence, la qualité et l'efficacité de l'accompagnement, toujours au service du développement et de l'inclusion de l'enfant.

## **L'ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE ET L'EDUCATION A LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE**

L'accompagnement à la santé fait partie intégrante du suivi proposé par le SESSAD. Chaque jeune bénéficie d'une consultation médicale annuelle avec le médecin du service, permettant un suivi global de sa santé, la prévention d'éventuelles difficultés et, si besoin, une orientation vers les partenaires du soin. L'éducation à la vie affective et sexuelle est travaillée plus spécifiquement par l'éducatrice, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire. Elle s'appuie sur différents supports adaptés (livres, outils pédagogiques, échanges en individuel ou en petit groupe) pour aborder les thèmes de la connaissance du corps, des relations aux autres, du respect de soi et d'autrui. Ces temps visent à développer l'estime de soi, prévenir les situations de vulnérabilité et soutenir les jeunes dans leur construction personnelle et relationnelle.

## **BIENTRAITANCE ET PREVENTION DE LA MALTRAITANCE**

La définition de la maltraitance est désormais inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles (article L.119-1, issu de l'article 23 de la loi du 7 février 2022) : « il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux, et/ou à sa santé, et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations ».

Au SESSAD Bossuet, la démarche interne de lutte contre la maltraitance s'organise autour de 4 axes :

- Axe 1 : L'identification avec les professionnelles des risques majeurs de maltraitance et violences (une cartographie des risques sera réalisée en 2026 et actualisée tous les 3 ans)
- Axe 2 : La sensibilisation des professionnelles au repérage et signalement des situations de maltraitance et violences
- Axe 3 : une Gestion des Ressources Humaines attentive à la qualité de vie au travail (Démarche QVCT) et au développement des compétences des professionnelles
- Axe 4 : une démarche bienveillante, respectueuse des droits et libertés des personnes accueillies.

Les risques de maltraitance sont repérés au moyen des échanges pluridisciplinaires et du dispositif de recueil et de traitement des événements indésirables. Le circuit de traitement interne d'une situation de maltraitance sera formalisé en 2026 dans le respect des délais de réponse et de protection de la victime.

De plus, différentes formes de sensibilisation sont mises en place à destination des professionnelles.

Un guide et un protocole sont mis à disposition des professionnelles, avec des rappels réguliers de la direction en réunion institutionnelle.

## MODALITES D'EXPRESSION ET DE PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES :

Au SESSAD, la participation des jeunes et de leurs familles s'exerce à différents niveaux et selon plusieurs modalités :

- Dès l'admission, les attentes et besoins des enfants et de leurs parents sont recueillis et pris en compte dans l'élaboration du Projet Individualisé d'Accompagnement. Les objectifs sont ainsi co-construits et ajustés tout au long de l'accompagnement, en veillant à maintenir l'enfant et sa famille comme acteurs et actrices à part entière du projet
- La participation s'exprime également dans le quotidien des suivis, où les professionnelles s'attachent à solliciter l'avis des jeunes et à encourager leur implication dans les choix et les activités proposées.
- Chaque année, une enquête de satisfaction en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) est diffusée auprès des enfants et des familles. Les résultats font l'objet d'une analyse partagée avec les familles volontaires, afin d'identifier ensemble les pistes d'amélioration
- Enfin, le service organise régulièrement des événements collectifs, réunissant d'un côté les enfants et de l'autre les parents, dans un cadre favorisant l'expression de chacun, le partage d'expérience et la convivialité. Ces espaces de dialogue et de co-construction renforcent le partenariat avec les familles et contribuent à l'amélioration continue de la qualité du service.

Le SESSAD a réfléchi à la création d'un Conseil de Vie Sociale (CVS), constitué de représentants des familles et des jeunes accompagnés par le SESSAD, des salariées et de la direction du SESSAD. Si cet outil n'est pas obligatoire dans un service comme le SESSAD, il nous paraît intéressant de le mettre en œuvre comme une nouvelle modalité d'expression des familles et des jeunes accompagnés. Toutefois, nous avons réuni les familles pour les questionner sur leurs souhaits concernant leur participation à la vie du service. Les familles sont demandeuses d'informations concernant des thématiques précises. Certaines seraient prêtes à participer à l'organisation d'évènement. Mais la création d'un CVS n'a, à ce jour, pas été retenue par les familles. Nous pensons qu'il est nécessaire d'encourager les familles à participer aux différents temps collectifs proposés, et aux réunions des groupes de travail organisés autour de la mise en œuvre du projet de service. La possibilité de participer à un CVS sera peut-être mieux accueillie dans un second temps.

Début 2026 deux questionnaires de satisfaction sont élaborés :

- l'un à destination des familles
- l'autre à destination des jeunes.

Le questionnaire pour les parents a été traduit en Anglais pour l'une des familles. Quant au questionnaire pour les jeunes, un travail a été conduit pour le rendre le plus intelligible possible. La stagiaire éducatrice proposera à certains jeunes de le remplir avec eux.

**Figure 18 :** Questionnaire de satisfaction à destination des jeunes – [Voir Annexe 2](#)

## LES ACCOMPAGNEMENTS

Depuis la rentrée scolaire 2024, le SESSAD BOSSUET a réorganisé ses activités vers des interventions en milieu ordinaire. Pour rappel, depuis sa création, et jusqu'en septembre 2024, le SESSAD proposait majoritairement des activités et accompagnement collectifs, et quelques accompagnements individuels au sein des locaux du service. Seule l'éducatrice spécialisée se déplaçait fréquemment. Les enfants étaient donc déscolarisés une demi-journée par semaine, souvent le mardi, et venaient en taxi au SESSAD pour leurs prises en charge.

### L'ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, les rendez-vous de préadmission ont été réalisés en mai et juin 2025. Quatre familles ont été rencontrées par l'adjointe de direction et le médecin du SESSAD. A l'issue de ces rendez-vous, trois enfants ont été déclarés admissibles pour une admission fin août. Pour la quatrième enfant, il a été décidé que cette jeune évoluait très bien avec ses soins en libéral et que l'intervention du plateau technique du SESSAD n'était pas nécessaire. Elle est restée inscrite sur la liste d'attente afin de permettre à la famille de nous contacter plus facilement à l'avenir si le besoin se présentait. Les consultations

de préadmission ont permis de connaître les moyens à déployer pour l'accompagnement de ces jeunes à la prochaine rentrée scolaire.

En Juillet 2025, une réunion d'équipe a eu lieu pour prévoir l'organisation des suivis à partir des projets personnalisés des jeunes. Les besoins au niveau éducatif, orthophonique, psychologique, psychomoteur ont été listés.

Puis il a fallu prioriser les suivis à mettre en œuvre car malheureusement les professionnels sont en nombre insuffisant pour couvrir les besoins.

Au retour de l'été, les professionnelles ont contacté chaque famille pour prendre des nouvelles des jeunes après la fermeture du Sessad et annoncer la reprise des suivis. Les professionnelles du SESSAD se sont aussi mises en lien avec chaque établissement scolaire pour mettre à jour les coordonnées des différents interlocuteurs et informer des suivis à venir au sein des différents établissements, connaître les possibilités de mise à disposition de salles pour les séances, remplir les conventions de partenariat avec les écoles et récupérer les emplois du temps scolaires.

En août 2026, la fiche de liaison transmise aux établissements scolaires à chaque rentrée a été réactualisée afin d'en améliorer la lisibilité et la pertinence. Cette nouvelle version propose :

- des repères généraux sur le Trouble Développementale du Langage (TDL),
- des adaptations pédagogiques en lien avec les principes de la conception universelle des apprentissages (présentés lors de la formation AtoutDys suivie par l'équipe),
- une partie individualisée précisant les spécificités de l'enfant et les adaptations efficaces,
- un espace permettant aux enseignants de renseigner les aménagements testés au cours de l'année.

Les fiches sont validées par les parents avant transmission à l'école.

Cette actualisation vise à renforcer le partenariat avec les établissements, soutenir la mise en œuvre d'adaptations pédagogiques cohérentes et favoriser la continuité des parcours dans une démarche inclusive. du langage, tout en étant plus spécifique sur l'enfant concerné.

**Figure 19** : Trame de fiche de liaison. – [Voir Annexe 3](#)

## LES RENCONTRES AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EN DEBUT D'ANNEE

En début d'année, le SESSAD rencontre l'ensemble des directeurs d'école (ou principal/principal adjoint au collège), les enseignants (professeurs principaux), les coordinateurs de dispositif ULIS, et les AESH. Ces rencontres ont permis de présenter le SESSAD, ses missions et son organisation, ainsi que les besoins de salle pour le déroulement des séances.

L'adjointe de direction est présente lors de cette rencontre lorsqu'il s'agit d'une nouvelle école avec laquelle nous n'avons jamais travaillé, ou bien lorsque le lien est complexe avec l'établissement scolaire.

Pour les enfants déjà présents au SESSAD, l'éducatrice peut se rendre seule à l'école, ou bien en présence d'un professionnel qui interviendra à l'école (psychomotricienne, orthophoniste, psychologue...).

Le trombinoscope avec les professionnels du SESSAD et leurs coordonnées (adresse mail, téléphone) est remis. Ces rencontres permettent de créer du lien entre les écoles, dans l'intérêt de l'enfant, et ainsi garantir un accompagnement au plus proche de ses besoins. La fiche de liaison est remise à l'école, en accord avec la famille.

Lors de cette réunion, nous recueillons auprès des enseignants leurs observations concernant l'enfant, les aménagements proposés en classe, l'évolution de l'enfant, les perspectives, etc.

Des conventions de partenariat sont signées en début d'année entre le SESSAD et l'ensemble des établissements scolaires dans lesquels il intervient. Elles sont également mises à jour lorsqu'un accompagnement se met en place en cours d'année.

## LES ACCOMPAGNEMENTS DES DIFFERENTS PROFESSIONNELS EN COURS D'ANNEE

### Les accompagnements de l'éducatrice spécialisée.

L'éducatrice spécialisée assure la coordination du projet personnalisé pour l'ensemble des jeunes accompagnés par le SESSAD. À ce titre, elle recueille les attentes et les besoins des jeunes ainsi que de leurs familles. Elle échange avec les professionnels de l'équipe au sujet de leurs observations et des accompagnements mis en place, puis formule chaque année les objectifs d'accompagnement lors de la réunion du Projet Individualisé d'Accompagnement. Elle veille également à la réévaluation régulière de ces objectifs.

Par ailleurs, elle garantit la bonne circulation des informations entre les familles, l'établissement scolaire et les professionnels du SESSAD.

Elle propose des accompagnements éducatifs ainsi que des temps de guidance parentale aux familles qui en expriment le besoin.

À la demande des familles, elle peut prendre contact avec l'établissement scolaire afin d'organiser un rendez-vous. Elle peut également solliciter l'école de sa propre initiative pour faire un point depuis la rentrée, dans l'intérêt de l'enfant.

L'éducatrice est identifiée comme interlocutrice par l'école, qui peut la contacter en cas de questionnement concernant le suivi, lorsqu'un comportement interpelle ou si un enfant semble en difficulté.

Lorsqu'elle est sollicitée par l'établissement scolaire, elle veille systématiquement à en informer la famille. Les familles peuvent également demander sa présence lors de l'Équipe de Suivi de Scolarité (ESS).

En amont de l'ESS, un travail de coordination est mené avec les autres professionnels du SESSAD. L'éducatrice peut ainsi présenter les observations de chacun, rappeler les objectifs travaillés en séance et formuler des préconisations, notamment en matière d'aménagements pédagogiques.

### L'activité de la psychomotricienne

Le temps de travail de la psychomotricienne a légèrement augmenté de 0,30 ETP à 0,35 ETP en septembre.

A la rentrée scolaire 2025-2026 elle réalise :

- Un suivi en groupe hebdomadaire avec deux enfants dans une école
- Deux suivis individuels hebdomadaires.
- Deux suivis à l'école en alternance une semaine sur deux.
- Deux bilans psychomoteurs ont été réalisés ainsi qu'un profil sensoriel.

Toutes les séances sont réalisées à l'école.

La psychomotricienne contribue à la rédaction de la fiche de liaison transmise en début d'année aux établissements scolaires. Elle a également participé à des rencontres dans des écoles en début d'année pour certains enfants.

### L'activité des orthophonistes

Deux professionnelles travaillent au SESSAD, respectivement à 0,5 ETP et 0,3 ETP.

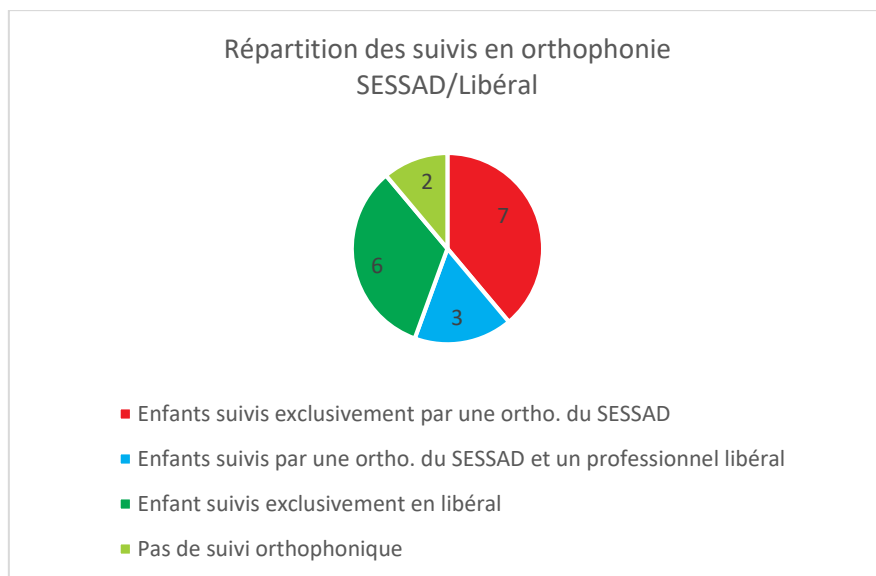
Neuf jeunes bénéficient d'un suivi individuel à l'école ou à domicile, et 3 jeunes d'un suivi en groupe (groupe d'habiletés sociales).

Les autres jeunes sont suivis en libéral.

Ainsi, 6 jeunes sont suivis exclusivement en libéral et 3 sont accompagnés conjointement par une salariée du SESSAD et une orthophoniste libérale. Une demande d'entente préalable a été adressée à la CPAM<sup>16</sup> pour l'ensemble de ces suivis. Pour ces jeunes, les orthophonistes du SESSAD assurent une mission de coordination, c'est-à-dire qu'elles sont en lien avec les praticiens libéraux, notamment en préparation du projet individualisé de l'enfant, mais également pour pouvoir effectuer l'interface avec le reste de l'équipe et, au besoin, avec l'école. Des temps communs peuvent être organisés entre les orthophonistes du SESSAD et les orthophonistes libérales lors de prises en soin communes, afin de se mettre d'accord et de se répartir les objectifs de travail.

---

<sup>16</sup> Caisse primaire d'assurance maladie



**Figure 20** : répartition des suivis en orthophonie à la rentrée 2025-2026

61 % des jeunes accompagnés par le SESSAD bénéficient, en tout ou partie, d'un suivi assuré par une orthophoniste en libéral ou ne disposent d'aucun suivi spécialisé alors même que leurs besoins le nécessiteraient.

Cette donnée met en évidence :

- la forte sollicitation du secteur libéral dans les parcours de soins,
- les difficultés d'accès aux professionnels (délais d'attente, disponibilité territoriale),
- et, pour certains jeunes, une rupture ou une absence de prise en charge adaptée.

Cette situation implique pour le SESSAD un travail important de coordination, de soutien aux familles dans les démarches, et parfois de compensation partielle des besoins non couverts.

Par ailleurs, les orthophonistes du SESSAD organisent des entretiens d'impact fonctionnel avec les familles et rédigent les compte-rendu correspondants, pour documenter les conséquences du trouble du langage et des troubles associés sur la vie quotidienne de l'enfant et des familles.

Elles veillent à la construction d'objectifs fonctionnels, en lien avec le profil du jeune, ses attentes et les demandes des familles.

Elles ont également conçu un support visant à promouvoir une communication accessible à tous au sein de l'école. Ce document a pour objectif d'accompagner les enseignants rencontrant des difficultés dans leurs échanges avec des parents allophones ou présentant des troubles du langage. Cet outil est diffusé auprès des enseignants qui en font la demande.

Les orthophonistes sont en lien régulier avec les parents pour échanger sur les objectifs des soins, elles rencontrent également les enseignants pour transmettre des préconisations, notamment en début d'année lors de la remise de la fiche de liaison.

Elles rédigent les comptes rendus de bilans, notamment dans le cadre des demandes de renouvellement auprès de la MDPH. Elles rédigent également les bilans de fin d'accompagnement pour les jeunes sortants.

Les orthophonistes participent aux réunions d'équipe ainsi qu'à certaines réunions dans les écoles (ESS ou temps d'échange avec les enseignants). Elles rédigent des notes de suivi avant chaque ESS.

Les orthophonistes réalisent pour les jeunes de nombreux supports visuels (CAA<sup>17</sup>, psychoéducation, jeu pour exprimer ses émotions et ses besoins etc.). Elles les enregistrent dans l'outil Canva ce qui permet à l'ensemble de l'équipe de se les approprier et de les réutiliser.

En 2025, le SESSAD s'est abonné aux outils en ligne Langageecrit.com et langageoral.com, qui permettent d'avoir accès à de nombreux supports de séances en orthophonie.

### **L'activité de la neuropsychologue**

Mi-décembre 2024, une psychologue spécialisée en neuropsychologie et en Thérapies cognitives et comportementales a été embauchée. Son temps de travail est de 0.40 ETP avec une présence sur les lundis et jeudis.

Durant le mois de janvier 2025, elle a pris connaissance du fonctionnement du service, des dossiers des enfants et des actions menées par chaque professionnel du SESSAD. Une fiche rédigée par l'ancienne psychologue lui avait été transmise, ce qui a permis de déterminer les suivis de jeunes à reprendre. En réunion d'équipe, des échanges ont permis d'affiner les besoins de l'ensemble des jeunes en termes de suivi psychologique et/ou de bilan neuropsychologique.

Afin de répondre au mieux à ces besoins, il a été décidé que les suivis auraient lieu toutes les deux semaines. Au préalable de la mise en place de chacun, des liens avec la famille et l'établissement ont été effectués, avec la rédaction d'une convention de coopération.

En février 2025, trois premiers accompagnements ont démarré et courant mars, trois autres se sont mis en place, tous au sein des établissements scolaires.

Ainsi, entre février et juillet 2025, 6 jeunes du SESSAD ont bénéficié d'un suivi psychologique. Certains se sont orientés vers un soutien psychologique, d'autres vers un travail sur l'affirmation de soi ou sur l'anxiété de performance.

Un jeune a bénéficié de 3 séances pour évaluer ses besoins, mais cela n'a pas abouti à un accompagnement régulier. En complément, une rencontre des parents a été effectuée pour ce même jeune.

4 rencontres avec des enseignants ont eu lieu sur le premier semestre 2025 et 2 rencontres avec des membres de l'équipe pédagogique et médicale (conseiller principal d'éducation et infirmière scolaire).

Pour plusieurs jeunes, des outils ont été élaborés (porte clé avec des pictogrammes illustrant des solutions à mettre en place, tableau de comportements avec gratification) et transmis aux enseignants, dans le but de favoriser leur autonomie et motivation au travail.

En termes de bilans, voici ceux qui ont été proposés entre janvier et juillet 2025 :

- 1 profil sensoriel effectué en collaboration avec la psychomotricienne
- 1 bilan attentionnel et exécutif
- 3 bilans psychométrique (WISC V)
- 1 bilan socio-adaptatif (Vineland)
- 1 bilan de dépistage de l'autisme (SCQ, entretien parents et observation clinique)

La psychologue-neuropsychologue a participé aux réunions d'harmonisation des jeunes suivis par ses soins et a complété les fiches de liaison de ces derniers.

Mi-juillet, la psychologue en poste est partie en congé maternité, puis en congé parental (1 mois et demi). Elle a été remplacée de mi-septembre à fin décembre 2025 par une psychologue spécialisée en neuropsychologie avec le même temps de travail (0,40 ETP).

Durant ce remplacement, voici ce qui a été effectué :

- 2 bilans attentionnels et exécutif
- 3 suivis neuropsychologiques (1 tous les 15 jours et 2 toutes les semaines). Pour 2 des jeunes accompagnées, des outils ont été créés pour optimiser la concentration et la gestion du quotidien. Au cours de rencontres, ils ont été transmis et expliqués aux familles et enseignants pour qu'ils soient utilisés au quotidien.

---

<sup>17</sup> Communication Alternative Améliorée

## L'activité de l'assistante sociale

Une assistante de service social est arrivée sur l'équipe du SESSAD Bossuet début octobre 2025 suite à une création de poste.

L'enjeu sur la fin d'année 2025, a d'abord été de comprendre le rôle et la place du SESSAD dans la vie des enfants accompagnés ainsi que les missions de chaque professionnelle de l'équipe. Pour se faire, des temps d'observation avec chaque professionnelle ont pu être proposés. Des rencontres avec d'autres assistantes de service social de SESSAD sur le territoire ont également eu lieu.

Entre octobre et décembre 2025, quatre familles d'enfants accompagnées par le SESSAD ont été rencontrées. Les démarches réalisées étaient centrées autour du lien avec les institutions (CAF<sup>18</sup>, CPAM<sup>19</sup>, MDPH<sup>20</sup>, MDM<sup>21</sup>, Bailleurs Sociaux, Education Nationale) et l'ouverture de droits. Une famille a été accompagnée dans le cadre d'un dossier MDPH, une a demandé une aide financière auprès de la CPAM pour financer des séances d'ergothérapie à cause d'une rupture de droits AEEH<sup>22</sup>, une autre à trouver un taxi afin que son fils puisse se rendre au groupe sport mis en place par le SESSAD les mercredis après-midi et enfin, une maman avait besoin de faire un point sur ses démarches avec la MDPH. Les familles ont ensuite été rencontrées plusieurs fois pour poursuivre les démarches entamées.

Les rendez-vous se déroulent de manière générale au SESSAD mais deux accompagnements sur l'extérieur ont été réalisés : l'un auprès d'Action Logement, le deuxième au sein d'une Agence TCL<sup>23</sup>.

L'Assistante de Service Social consacre également une partie de son temps au développement des partenariats et à la connaissance du maillage territorial. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu en fin d'année 2025 : une rencontre avec l'Association Une Souris Verte installée à Lyon 8<sup>ème</sup> et une rencontre avec l'association Pause Brindille, située dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon.

## L'activité du médecin

Un médecin neurologue a été recruté au SESSAD en avril 2025, à 0.05 ETP.

Elle a d'abord été mobilisée afin de donner un avis sur certains dossiers de la liste d'attente. En juin et juillet, elle a pu réaliser 4 consultations de préadmission avec l'adjointe de direction.

En septembre 2025, son temps a été réduit à 0.03 ETP. Elle est présente environ une-demi journée par mois.

Entre septembre et décembre 2025, elle a réalisé 4 réunions médicales avec l'équipe pluridisciplinaire. Elle a par ailleurs rencontré 8 familles en consultation médicale entre septembre et décembre 2025.

## LES ACTIVITES DE GROUPE

### TEMPS COLLECTIF DE JANVIER 2025 :

Un temps collectif a été organisé avec les familles en Janvier 2025 pour que les parents, jeunes et fratries puissent participer à l'élaboration du projet de Service. Un temps de travail ainsi qu'un temps convivial avait été proposés. (voir paragraphe sur le projet de service)

### RETOUR SUR L'ATELIER « HABILITES SOCIALES – LA CONFIANCE EN SOI »

L'entrée au collège constitue une étape importante dans le parcours des jeunes. Elle peut s'accompagner d'une perte de repères, d'un manque de confiance en soi et d'un sentiment d'isolement. Certains peuvent se sentir davantage en difficulté, tant dans les apprentissages scolaires que dans les relations aux autres.

À l'inverse, d'autres jeunes parviennent rapidement à trouver leur place au sein du collège et expriment un vécu positif de cette transition.

---

<sup>18</sup> Caisse d'Allocation Familiale

<sup>19</sup> Caisse Primaire d'Assurance Maladie

<sup>20</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées

<sup>21</sup> Maison de la Métropole

<sup>22</sup> Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

<sup>23</sup> Transport en Commun à Lyon

Afin d'accompagner ces différentes réalités, l'équipe a proposé un atelier autour des habiletés sociales, centré sur la thématique de la confiance en soi. Cet atelier s'est appuyé sur le livre « Superhéros », une bande dessinée mettant en scène un jeune garçon très timide, support facilitant l'identification et les échanges. Au cours de la séance, les jeunes ont pu interagir à travers différents supports, notamment des cartes leur permettant de se présenter et de parler d'eux-mêmes. L'objectif était de faire émerger leurs compétences, de reconnaître leurs points d'appui tout en identifiant leurs difficultés, et d'encourager une dynamique de pensée positive.

L'atelier a également favorisé l'entraide entre pairs. Les échanges autour du quotidien au collège ont permis de partager des expériences, de proposer des idées et d'esquisser des pistes pour mieux vivre certaines situations. Les jeunes ont ainsi pu prendre conscience qu'ils n'étaient pas seuls à rencontrer ces difficultés.

Ceux ayant déjà trouvé leurs repères ont pu partager leurs stratégies et soutenir leurs camarades. Ces temps d'échange ont également permis aux futurs collégiens de préparer leur rentrée, de poser leurs questions et de désamorcer certaines craintes.

En fin d'atelier, un temps créatif a été proposé : à l'aide de marqueurs textiles, les jeunes ont personnalisé un tee-shirt en y inscrivant des mots, symboles ou dessins représentant leurs forces et les qualités qu'ils apprécient chez eux. Ce support visait à ancrer concrètement une image positive d'eux-mêmes.

L'atelier s'est déroulé au SESSAD le mardi 25 février 2025, de 10h à 16h30. Les jeunes ont partagé un repas sur place, favorisant un temps convivial d'échanges informels et de cohésion de groupe.

### LA SORTIE DE FIN D'ANNEE (ANNEE SCOLAIRE 2024-2025)

En fin d'année scolaire et pour marquer l'arrivée des vacances, un temps convivial a été organisé avec les jeunes du SESSAD et l'équipe pluridisciplinaire au parc de la tête d'or.

Un pique-nique collectif a été organisé et des jeux extérieurs étaient proposés. Puis les jeunes sont revenus au SESSAD afin de permettre un temps convivial avec d'anciens jeunes accompagnés par le SESSAD. Ce temps a permis aux jeunes sortants de parler de leur expérience au SESSAD, de leur parcours et formation actuels. Le groupe a participé au jeu de carte collectif. C'était un moment de partage apprécié par tous avec le souhait que cela se renouvelle.



*Figure 21 : photo prise lors de la sortie de fin d'année*

### MISE EN PLACE DU GROUPE HABILITES SOCIALES :

A la rentrée scolaire 2025, deux groupes se sont mis en place de manière régulière et concernent 5 jeunes accompagnés par le SESSAD. Animés par une orthophoniste et la neuropsychologue de manière hebdomadaire pour l'un, et par l'éducatrice spécialisée une fois par mois pour l'autre, ces groupes visent au développement des habiletés sociales. Ils permettent de développer la communication et la socialisation en travaillant spécifiquement sur le regard, l'attention conjointe, l'écoute, l'empathie, la théorie de l'esprit, les émotions, la conversation, les jeux, les scénarios sociaux, ou encore des mises en situation. Ces temps permettent également d'échanger entre pairs sur le trouble du langage oral et l'impact sur leur quotidien.

Pour certains jeunes de ces groupes, un transport en taxi a pu être mis en place afin de faciliter l'organisation.



Figure 22: Plaquette de présentation du groupe d'habiletés sociales du mardi, adressée aux enfants

## UN TEMPS COLLECTIF DURANT LES VACANCES D'OCTOBRE 2025

Après les vacances scolaires et pour marquer cette rentrée, nous avons souhaité que les jeunes puissent se retrouver autour d'un temps collectif. Il s'agissait de permettre aux enfants accompagnés par le SESSAD de se rencontrer et de partager un temps de jeu et un temps d'échange convivial autour d'un goûter. Ce temps a aussi permis aux enfants de rencontrer les professionnelles qu'ils ne connaissaient pas encore. Ce temps a aussi permis aux jeunes d'échanger sur le déroulement de leur rentrée scolaire.

## GRUPE SPORT

### Contexte et objectifs

Le groupe sport s'inscrit dans une dynamique visant à favoriser l'engagement des jeunes dans une activité régulière. Si certains expriment spontanément le souhait de pratiquer une activité sportive ou artistique, d'autres rencontrent des difficultés à identifier et formuler un désir. Par ailleurs, beaucoup ne pratiquent une activité physique que dans le cadre scolaire.

Le sport constitue un levier privilégié pour impulser cette dynamique. Proposer une activité dans un environnement sécurisé, repéré et encadré par des professionnelles connues favorise la confiance en soi et permet une appréhension plus sereine du monde extérieur. L'activité physique participe également à l'entretien de la forme et à l'apprentissage du « prendre soin de soi ».

### Public concerné

Le groupe est composé de 5 jeunes âgés de 9 à 11 ans.

### Encadrement

Les séances sont encadrées par l'éducatrice du SESSAD et/ou la stagiaire éducatrice, en collaboration avec une intervenante sportive qualifiée.

Une convention a été signée avec l'intervenante sportive ainsi qu'avec l'école Ozanam pour l'accès au gymnase.

### **Lieu et organisation**

Les séances se déroulent au gymnase du centre scolaire Ozanam, situé à Lyon 6<sup>e</sup>.

Elles ont lieu le mercredi après-midi, une semaine sur deux, à raison d'une heure par séance, pour un total de 15 séances sur l'année scolaire.

### **Contenu des séances**

Afin d'éviter toute lassitude et de nourrir la curiosité des jeunes, une nouvelle discipline est proposée à chaque séance.

Les enfants peuvent ainsi découvrir différents sports et jeux collectifs :

- jeux de ballon (passe à dix, balle assise, ballon prisonnier, handball, football, tchoukball),
- badminton,
- tennis de table,
- hockey,
- boxe française.

Les objectifs opérationnels sont multiples :

- apprendre à se déplacer et à mieux connaître son corps,
- développer la condition physique,
- expérimenter l'esprit d'équipe,
- apprendre à respecter les règles, ses pairs et ses engagements,
- développer l'entraide et le vivre-ensemble,
- faire des choix et se positionner,
- éprouver du plaisir dans l'activité.

### **Mise en œuvre et évolution de l'organisation**

Depuis novembre 2025, les 5 enfants participent de manière régulière au groupe sport.

Dans un premier temps, l'éducatrice et/ou la stagiaire assuraient le trajet aller entre le domicile et le gymnase pour deux enfants, tandis que les parents devaient organiser le retour. Face à la complexité de cette organisation, un transport en taxi a été mis en place.

Cette nouvelle organisation a permis de sécuriser la logistique et de garantir la participation régulière de l'ensemble des enfants, sans difficulté.

## **RETOUR SUR LE GROUPE « JEU DE SOCIÉTÉ »**

Le projet « Jeu de société » a été mis en place afin de proposer aux enfants accompagnés un espace de créativité, de coopération et de valorisation personnelle, tout en soutenant le lien parent-enfant.

### **Objectifs du projet**

Ce groupe avait pour finalités de :

- Permettre aux enfants de partager un temps de jeu convivial et éducatif avec leurs parents ;
- Valoriser le travail réalisé par les enfants en leur offrant l'opportunité de le présenter à leur famille ;
- Encourager et impulser des temps de partage au domicile autour d'un support créé par l'enfant lui-même ;
- Soutenir la dynamique du lien parent-enfant.

### **Public concerné**

Le groupe était composé de quatre enfants âgés de 9 à 10 ans, accompagnés par le SESSAD.

### **Déroulement et modalités**

Durant les différentes étapes de préparation, les enfants ont travaillé à la fois en groupe et de manière individuelle sur leur propre réalisation. Le projet s'est inscrit dans un processus progressif, mené sur plusieurs séances, leur permettant de développer leur créativité et de s'investir dans une production personnalisée.

Chaque enfant a créé un jeu de société à partir de supports existants, qu'il a pu adapter et personnaliser.

Les différentes étapes comprenaient :

- le choix ou la création d'images (dessins, recherches via l'outil informatique),
- la mise en page,
- l'impression,
- le découpage et la plastification.

Les séances se sont déroulées au SESSAD, les mercredis matin de 9h30 à 10h30, une semaine sur deux pour deux jeunes et toutes les trois semaines pour un autre. Une jeune a bénéficié d'un accompagnement au domicile.

Le projet a été mené par l'éducatrice spécialisée et la stagiaire éducatrice spécialisée du SESSAD. L'assistante de service social s'est associée au temps de rencontre avec les parents.

### **Temps de rencontre parent/enfant**

A l'issue des séances d'activité, un temps convivial au SESSAD a été organisé le jeudi 12 février (pendant les vacances scolaires), réunissant parents, enfants et professionnelles autour des jeux confectionnés.

Ce moment a permis :

- aux enfants de présenter leur réalisation et de valoriser leur travail ;
- de favoriser les interactions entre enfants, parents et professionnelles ;
- de créer un espace de partage et de reconnaissance mutuelle.

Chaque enfant a pu repartir avec son jeu afin de prolonger l'expérience au domicile et encourager des temps de jeu en famille.

### **Perspectives**

Le groupe se poursuit jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les prochaines rencontres continueront à s'appuyer sur le support des jeux de société, favorisant les habiletés sociales, la coopération, le respect des règles et le plaisir de jouer ensemble.

## **LES PROJETS DE L'ANNEE**

### **PROGRAMME DE PSYCHOEDUCATION**

Un programme de Psychoéducation a été mis en place au Sessad en 2025. Deux professionnelles du Sessad sont formées au programme Bref (une orthophoniste formée par son autre employeur et une psychomotricienne formée grâce au Sessad l'année précédente).

Deux familles ont bénéficié du programme en 2025. Le SESSAD s'est mis en lien avec des associations partenaires permettant de faire intervenir un pair-aidant pour ce programme : l'association AFG autisme, l'association 1,2,3 Dys.

Ce programme de psychoéducation est à destination des parents/aidants familiaux. Il a pour but de permettre aux familles des jeunes accompagnés de mieux comprendre les troubles de leur enfant afin de mieux les accompagner et de prendre confiance. C'est un programme existant dans d'autres structures et initialement en psychiatrie/ pédopsychiatrie, puis qui a été élargi aux troubles du neurodéveloppement (Trouble du Spectre Autistique notamment). L'objectif est de l'adapter à des jeunes avec un trouble développemental du langage au Sessad Bossuet.

#### **Fonctionnement :**

3 rendez-vous d'environ 1h30

Programme individualisé : 1 famille (sans l'enfant) avec 2 professionnelles du Sessad et la possibilité de rencontrer une pair-aidante (partenaire associatif). L'objectif est d'écouter, informer, orienter les familles.

Lors de la première séance les professionnels cherchent à comprendre la situation des aidants, mieux connaître leur parcours, le vécu des troubles en tant que parent ou aidant, les impacts dans la vie quotidienne et les préoccupations de chacun.

La deuxième séance vise à répondre aux préoccupations et interrogations, donner de l'information claire sur les troubles, faire le lien avec les besoins de l'enfant

La dernière séance permet la rencontre avec un pair-aidant faisant partie d'une association permettant le partage d'expériences, d'idées, de conseils, de ressources. La séance a aussi pour but de définir des objectifs simples et réalisables dans les 3 mois pour la famille.

Un flyer explicatif a été réalisé pour permettre aux familles de connaître l'existence du programme.

Un ensemble d'outils est créé pour ces temps de rencontre et partagé aux familles (selon les thèmes et besoins abordés) pour simplifier les échanges et permettre aux familles de repartir avec des ressources.

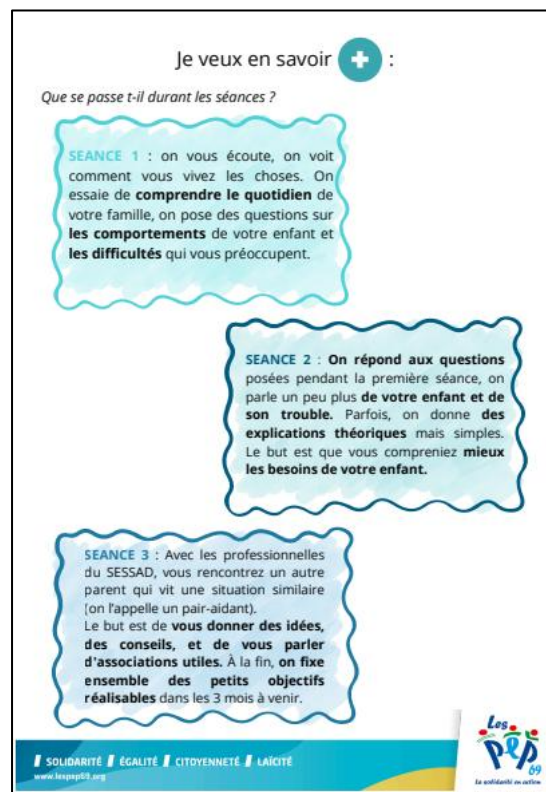


Figure 23 : Flyer de présentation aux familles du programme BREF

## MOBILITE EUROPEENNE

4 jeunes du SESSAD participeront au projet Mobilité Européenne qui aura lieu en mai 2026. C'est un projet qui offre à des personnes issues de différents pays l'opportunité de partager des expériences autour de thématiques communes. Ce projet sera financé par les fonds européens et tous les frais seront pris en charge. L'objectif principal de ce projet est de favoriser l'autodétermination et l'autonomie des jeunes à travers la découverte d'un autre territoire européen.

Les jeunes du SESSAD partageront ce voyage avec les adolescents du Service d'Aide de l'Acquisition de l'Autonomie et à la scolarisation (S3AS), de Villeurbanne. Les jeunes du S3AS ont une déficience visuelle. Afin de permettre la réalisation de ce projet, des réunions avec les professionnelles des 2 structures se sont organisées. Des temps de rencontres avec les jeunes des 2 SESSAD ont également eu lieu, en novembre et décembre 2025. L'objectif étant de leur permettre de se connaître, de choisir leur destination, le moyen de déplacements et les activités à faire sur place. La destination choisie est Lisbonne.

## SOUTIEN SCOLAIRE

Les familles des jeunes accompagnés sont pour la plupart demandeuses de la mise en œuvre de soutien scolaire pour leur enfant. Dans ce cadre, des étudiants bénévoles interviennent auprès des enfants accompagnés par le SESSAD à raison d'une heure par semaine dans le cadre d'une convention.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont :

Soutien à la scolarité (aide aux devoirs, révisions, apprentissage de l'organisation...);  
Création d'une relation (aide à l'apaisement, prise de confiance, se projeter dans l'avenir...);  
Aide au développement d'un environnement familial positif et apaisé autour de la scolarité.

Pour cette année scolaire 2025-2026, 5 enfants bénéficient du soutien scolaire par des étudiants en médecine du centre Laennec à Lyon 7.

# TRAVAILLER EN PARTENARIAT

---

## LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

### LA REUNION DU 2 JANVIER 2025

Une journée a été organisée le 2 janvier 2025 afin d’impliquer les jeunes et les familles dans l’élaboration du nouveau projet de service du SESSAD. Les enfants et adolescents ont travaillé autour d’une frise retraçant l’histoire du SESSAD, et ont été invités à s’exprimer sur les missions du service, leur vécu et leurs attentes.

En parallèle, les parents ont échangé en groupe sur leur vision du SESSAD et sur leurs besoins, en s’appuyant sur le support des cartes de Dixit, outil facilitant l’expression symbolique et émotionnelle. Ces temps ont permis de recueillir des témoignages riches et authentiques, témoignant de la diversité des parcours et de l’attachement des familles au service.

En 2025, nous n’avons malheureusement pas pu organiser d’autres rencontres avec les familles. Une journée des familles avait été envisagée en septembre 2025, mais elle n’a finalement pas pu être organisée du fait de la situation exceptionnelle de l’équipe à la rentrée : la nouvelle orthophoniste, la neuropsychologue remplaçante et l’assistante sociale n’étaient pas encore arrivées, la secrétaire avait quitté ses fonctions et l’éducatrice spécialisée était en arrêt maladie. Plusieurs rencontres familles seront organisées début 2026, et notamment une journée des familles un samedi au printemps.

## LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

### LA FONCTION APPUI- RESSOURCE

Le SESSAD Bossuet a conduit en 2025 des actions relevant de la fonction ressource.

De nombreuses rencontres ont eu lieu entre des professionnelles du SESSAD et des enseignants, ou AESH<sup>24</sup> pour transmettre de l’information quant aux spécificités du travail auprès de jeunes avec troubles du langage, transmettre des supports visuels et des outils.

Dans le cadre du projet d’aide aux devoirs mené par des étudiants bénévoles, le SESSAD exerce également une fonction d’appui-ressource car des informations sur l’accompagnement d’enfants porteurs de troubles du langage sont transmises aux étudiants, futurs orthophonistes, médecins et psychologues.

Deux professionnelles du service (orthophoniste et psychomotricienne) ont participé à la journée nationale des DYS du Rhône le samedi 11 octobre 2025, à l’hôtel de région. Elles ont animé un stand avec la documentaliste de l’équipe relai handicap rare. Cette journée a permis de donner de l’information sur le trouble du langage et de partager des ressources aux familles qui se sont présentées sur le stand, de faire connaître le SESSAD Bossuet, et de rencontrer des partenaires.

---

<sup>24</sup> Accompagnant d’Elève en Situation de Handicap



*Figure 24 : photo prise lors de la journée des dys 2025*

## LA COORDINATION AUTOUR DES SITUATIONS DES JEUNES ACCOMPAGNES

La coordination avec les partenaires est une mission centrale d'un SESSAD spécialisé dans les troubles du langage. Ces troubles ayant un impact sur divers aspects de la vie de l'enfant – apprentissages, communication, relations sociales – une prise en charge efficace nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs impliqués.

Le SESSAD joue un rôle pivot en assurant une continuité entre les interventions des professionnels de santé, sociaux, les établissements scolaires, et la famille. Cette synergie permet d'adapter les stratégies pédagogiques, d'assurer la cohérence des prises en charge et de favoriser l'inclusion scolaire et sociale de l'enfant.

Ainsi, la coordination avec les partenaires garantit une approche globale et cohérente, essentielle pour accompagner au mieux chaque enfant dans son développement et son épanouissement.

Certains enfants accompagnés par le SESSAD bénéficient également d'un suivi par le service de la protection de l'enfance. Avec l'accord de la famille, un lien est établi entre les deux services afin de présenter notre accompagnement et de partager les informations essentielles.

Cette collaboration étroite favorise une prise en charge complémentaire du jeune. Le partenaire peut être invité à participer à la réunion de projet individuel d'accompagnement, sous réserve de l'accord de la famille. De même, le SESSAD peut être sollicité pour partager des informations sur les soins mis en place et sur l'évolution de la situation du jeune.

Ce travail en réseau permet aussi d'identifier d'éventuelles situations complexes, d'assurer la mise en place des soins nécessaires et d'éviter les doublons entre différentes instances.

## LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

### 1,2,3 Dys

En 2025, nous nous sommes rapprochés de l'association 1,2,3, Dys, et avons rencontré sa présidente le 25 septembre 2025. Il s'agit d'une association de bénévoles, qui œuvre principalement en faveur des troubles dyspraxiques. Historiquement, elle proposait de nombreuses activités pour les jeunes. Depuis le covid, les familles sont moins demandeuses. L'association propose donc principalement des actions de sensibilisation en milieu scolaire ou professionnel. Elle effectue des mises en situation et des actions de déstigmatisation. Un café des parents est organisé chaque mois, et des soirées d'information à thème (par exemple : le dossier MDMPH). La présidente de l'association intervient au SESSAD en tant que pair-aidante pour le programme de psychoéducation. Ce partenariat est formalisé par une convention.

## ESCALE

L'équipe du SESSAD est amenée à collaborer avec le Centre de référence des troubles des apprentissages service de rééducation pédiatrique, l'ESCALE.

L'Escale est un centre de référence auquel il est possible d'adresser des jeunes pour des compléments d'évaluation notamment.

Le savoir-faire en matière d'adaptation pédagogique de l'enseignante spécialisée de l'Escale, auprès d'enfants dans le champ des dys, est également une ressource importante pour poursuivre la montée en compétence de l'équipe sur le versant de la compensation du handicap dans la prise en charge des jeunes présentant des troubles du langage.

## CETESLA-VINATIER

Le CETESLA : Centre d'Evaluation spécialisé dans les Troubles du Langage, des Apprentissages et de l'Attention est situé à Bron et dépend du service du Vinatier.

L'Unité CETESLA est une unité dite de "niveau 3" évaluant des situations cliniques de troubles du neurodéveloppement complexes ou résistants à une première ligne de prise en charge. Elle est sollicitée pour des situations complexes d'enfants et d'adolescents susceptibles de présenter

- Des troubles des apprentissages, du langage et de l'attention complexes (ou trouble multi-dys), et déjà suivis par un professionnel de seconde ligne de soins.
- Un trouble spécifique du langage, des apprentissages et de l'attention (TSLA) résistant à une prise en charge de première intention, mise en place depuis plus de 6 mois.
- Une suspicion de trouble développemental du langage oral dans un contexte de bilinguisme avec des difficultés d'évaluation.

Une orthophoniste du SESSAD travaille à mi-temps dans cette unité, ce qui facilitera à terme les échanges et collaborations.

## ASSOCIATION AVENIR DYSPHASIE

### Adhésion du SESSAD

Le SESSAD a adhéré à l'association avenir dysphasie comme membre actif.

Cette adhésion du SESSAD permet une adhésion passive de fait pour les familles accompagnées par le SESSAD.

L'adhésion du SESSAD permet :

- l'accès aux informations transmises par Avenir dysphasie via leur mailing liste : conférences, journées thématiques, liens utiles, ...
- Ces informations sont transmises au SESSAD qui les a transférés aux familles accompagnées.
- La participation du SESSAD au CA de l'association avenir dysphasie
- La co-construction de projets en commun

### Adhésion directe des familles du SESSAD

L'adhésion directe des familles à l'association avenir dysphasie doit être encouragée par le SESSAD, adhérer permet d'être membre actif et permet de bénéficier :

- D'échanges, de conseils (orientation scolaire, dossier MDPH, aide aux entretiens d'embauches/de stage, intervention/sensibilisation dans les écoles, les lieux de stage, de loisir, liens avec l'école, conseils et préconisations d'adaptation pour la scolarité, demande de MPA, aide à l'obtention des droits, ...), gestion de la charge émotionnelle liée au vécu du handicap, orientation vers des professionnels compétents en libéral,...
- De rencontres : rencontres avec des adultes dysphasiques, participation aux cafés des parents mensuels, ateliers/animation entre enfants, échanges pour les adolescents sur un groupe WhatsApp, sorties familiales (les sorties peuvent avoir un coût limité car l'association prend en charge une bonne partie des frais. Pour les familles précaires, une demande de participation solidaire peut être faite).
- Accès à Bookin : bibliothèque de livres scolaires et de lecture en PDF qui sont transmis à la famille qui en fait la demande avec le numéro d'ISBN9. L'enfant peut écrire sur le PDF à partir de son ordinateur. Ouvert à tout type de handicap, l'abonnement à Bookin est à 30 euros pour Avenir Dysphasie, gratuit pour les familles.
- Accès à la plateforme Cortex : MultiMedia, films et podcasts,... L'abonnement est de 120 euros pour Avenir Dysphasie, gratuit pour les familles.
- Prêt de matériel de MPA dans l'attente de dotation (réglettes scanner, ordinateurs).

## **ATOUTDYS**

La direction du SESSAD a rencontré la présidente et la secrétaire de l'association Atoutdys le 12 mars 2025. L'objectif d'Atoutdys est d'informer le grand public sur les troubles dys et de sensibiliser ou former les collectivités, associations, entreprises etc. L'association s'appuie également sur des actions de recherche. Atoutdys souhaite non seulement faire connaître les troubles Dys, mais aussi créer un espace d'accueil et de ressources, la "Maison des Dys pour Tous". Cet espace comprendrait une exposition permanente sur le fonctionnement du cerveau et des processus cognitifs, avec une version itinérante pour toucher un public plus large.

Cette rencontre a permis d'échanger sur les modalités de partenariat. Le SESSAD Bossuet a adhéré à l'association Atoutdys.

Le SESSAD a ensuite sollicité l'association pour la construction d'un module de deux jours de formation auprès de l'équipe du SESSAD Bossuet. La formation s'est déroulée les 10 et 24 avril 2025.

## **La MDMPH**

Le 31 mars 2025, la directrice, l'adjointe de direction, l'éducatrice spécialisée du SESSAD, et la neuropsychologue ont rencontré la MDMPH du Rhône pour communiquer sur le fonctionnement actuel du SESSAD et échanger sur les modalités d'établissements des notifications MDPH. L'ensemble de l'équipe de la MDMPH était présente à cette réunion.

## **Equipe relais handicap rare (ERHR)**

L'ERHR Auvergne Rhône Alpes est un partenaire important pour les professionnelles du SESSAD qui ont régulièrement recours au centre de documentation : veille documentaire, emprunts de documents, empreint d'outils et de jeux, temps conjoint à la journée des Dys etc.

## **SESSAD- CAMSP Alliance**

La direction du SESSAD s'est rendue le 2 juillet 2025 à la journée porte ouverte des SESSAD et CAMSP <sup>25</sup>Alliance (Association ADAPEI 69), ce qui a permis de mieux connaître les modalités d'intervention de ces services avec lesquels nous collaborons dans le cadre de réorientations.

## **SEES Roland Champagnat**

Nous avons rencontré le 15 juillet 2025 les professionnels de la SEES <sup>26</sup>Roland Champagnat dans leurs locaux à Lyon 9<sup>e</sup>. Cette rencontre a permis de présenter nos établissements et services respectifs, mais également de réfléchir ensemble à des actions communes auprès de nos publics accompagnés. En effet la SEES dispose d'un agrément de 17 places pour l'accompagnement d'enfants porteurs de troubles du langage au sein de son accueil de jour. Nous prévoyons en 2026 de proposer une activité commune pour les jeunes accompagnés et des réunions d'information communes aux parents du SESSAD et de la SEES.

## **Le centre Lyonnais des aidants en psychiatrie (CLAP)**

Une rencontre a eu lieu le 18 mars 2025 entre une orthophoniste du SESSAD et le CLAP afin d'échanger sur la mise en œuvre du programme de psychoéducation BREF au SESSAD Bossuet.

Le CLAP s'est positionné en soutien du SESSAD en proposant

- de faire des points par mail, par téléphone ou même des rencontres si le SESSAD a des questions quant à l'animation, la mise en place du programme, des freins éventuels
- d'aider le SESSAD à analyser les données issues des questionnaires dès une dizaine de questionnaires remplis, afin de savoir si le programme fonctionne pour notre population

---

<sup>25</sup> Centre d'Action Médico-sociale Précoce

<sup>26</sup> Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la scolarisation

- de dessiner pour le SESSAD des cartes adaptées à notre population : nous pouvons sélectionner dans toutes les cartes des programmes Bref (photolangage, particulièrement efficace pour les personnes qui ont plus de mal à s'exprimer à l'oral) pour créer notre propre jeu de cartes. Si une carte semble manquer, nous pouvons la créer, la tester, puis si elle fonctionne bien, le CLAP peut la dessiner et la rajouter au répertoire des cartes du réseau
- de soutenir la stagiaire orthophoniste qui effectue son mémoire sur le programme de psychoéducation
- de nous permettre de présenter notre travail au réseau quand le SESSAD aura du recul sur la pratique, car le SESSAD Bossuet est la première structure à adapter le programme BREF aux aidants de personnes ayant un TDL.

### **Une souris verte**

Le 9 décembre 2025, une rencontre a eu lieu entre des professionnelles du SESSAD et l'association Une Souris Verte, ce qui a permis de mieux connaître les différentes missions de l'association : gestionnaire de crèches qui accueillent des enfants en situation de handicap, centre de formation, ateliers thématiques auprès des professionnels et Centre de Ressource et d'Appui, rencontres familles, appui à diverses projets etc.

### **La Pause Brindille**

Une rencontre a eu lieu avec cette association qui accompagne les proches aidants de moins de 25 ans.

L'action de l'association se concentre autour de 4 axes :

- La Sensibilisation au terme de "Jeune Aidant".
- Libérer la parole : témoignages filmés, podcasts
- Soutenir les jeunes aidants, grâce aux dispositifs Brind'écoute (Ligne téléphonique anonyme et sécurisée), et des RDV visio en collectif . Brind'partage : programme d'activités mensuelles pour les jeunes de 7 à 25 ans et Ambassade Brindille : Temps d'échanges dans les établissements scolaires.
- Faire communauté : groupe instagramme privé. Et organisation d'un évènement en fin d'année scolaire.

Le SESSAD Bossuet veillera à orienter les jeunes aidants vers les activités proposées par Pause Brindille, notamment les fratries des enfants accompagnés par le SESSAD.

# L'ORGANISATION DU SERVICE

## LE PROJET DE SERVICE

L'élaboration du projet de service du SESSAD Bossuet s'est inscrite dans une démarche participative et collective, associant étroitement les professionnelles, les jeunes accompagnés, leurs familles et les partenaires du territoire.

Pour accompagner cette démarche, la direction du service a sollicité le cabinet de conseil À Sens Ouvert, représenté par Juliette Le Lay, qui avait déjà mené en 2024 un accompagnement auprès de l'équipe du CMPP Bossuet. Grâce à des techniques d'animation en intelligence collective, l'ensemble de l'équipe (professionnelles médico-sociales, secrétaire et direction) a pu réaliser un diagnostic partagé de l'existant et définir collectivement les axes de développement du service pour les années à venir. Le calendrier des différents temps d'élaboration du projet de service est disponible en annexe 1.

Une journée participative, organisée le 2 janvier 2025, a permis d'impliquer directement les jeunes accompagnés et leurs familles. Les enfants et adolescents ont travaillé autour d'une frise retraçant l'histoire du SESSAD, et ont été invités à s'exprimer sur les missions du service, leur vécu et leurs attentes.

En parallèle, les parents ont échangé en groupe sur leur vision du SESSAD et sur leurs besoins, en s'appuyant sur le support des cartes de Dixit, outil facilitant l'expression symbolique et émotionnelle. Ces temps ont permis de recueillir des témoignages riches et authentiques, témoignant de la diversité des parcours et de l'attachement des familles au service.

Enfin, le partenariat territorial a été pleinement associé à la démarche. Un questionnaire en ligne a été adressé à l'ensemble des partenaires, suivi d'une rencontre partenariale le 27 février 2025, réunissant plusieurs acteurs : CMPP<sup>27</sup>, SEES<sup>28</sup>, SSEFS<sup>29</sup>, centres de référence sur les troubles du langage, association Avenir Dysphasie Rhône, enseignants spécialisés, etc... Cette concertation a permis d'enrichir la réflexion sur les missions, les coopérations et les perspectives du SESSAD.

L'ensemble de ces contributions — celles des jeunes, des familles, des partenaires et des professionnelles — a nourri la rédaction du présent projet de service, garantissant qu'il soit co-construit, représentatif et porteur d'une vision partagée de l'accompagnement.

<sup>27</sup> Centre Médico Psycho-pédagogique

<sup>28</sup> Section d'Enseignement et d'Education Spécialisés

<sup>29</sup> Service de Soutien à l'Education Familiale et à la scolarisation



**Figure 25** : souvenir de la journée au cours de laquelle l'équipe du SESSAD Bossuet a recueilli les témoignages des familles, des fratries et des jeunes

L'équipe du SESSAD a souhaité aboutir à un livrable répondant aux objectifs suivants :

- Proposer un document qui constitue un cadre clair pour le fonctionnement du service, à la suite des évolutions connues ces dernières années
- Offrir un document accessible aux jeunes et aux familles : accompagnant des jeunes porteurs de trouble du langage oral, parfois confrontés à des difficultés de compréhension, nous avons souhaité que le projet de service soit au maximum facile à lire et à comprendre, enrichi de schémas et d'images
- Produire un document conforme aux exigences réglementaires, notamment au décret du 29 février 2024<sup>30</sup>, tout en intégrant la démarche FALC 31 et la participation des usagers.

### **Les grandes orientations et les chantiers stratégiques**

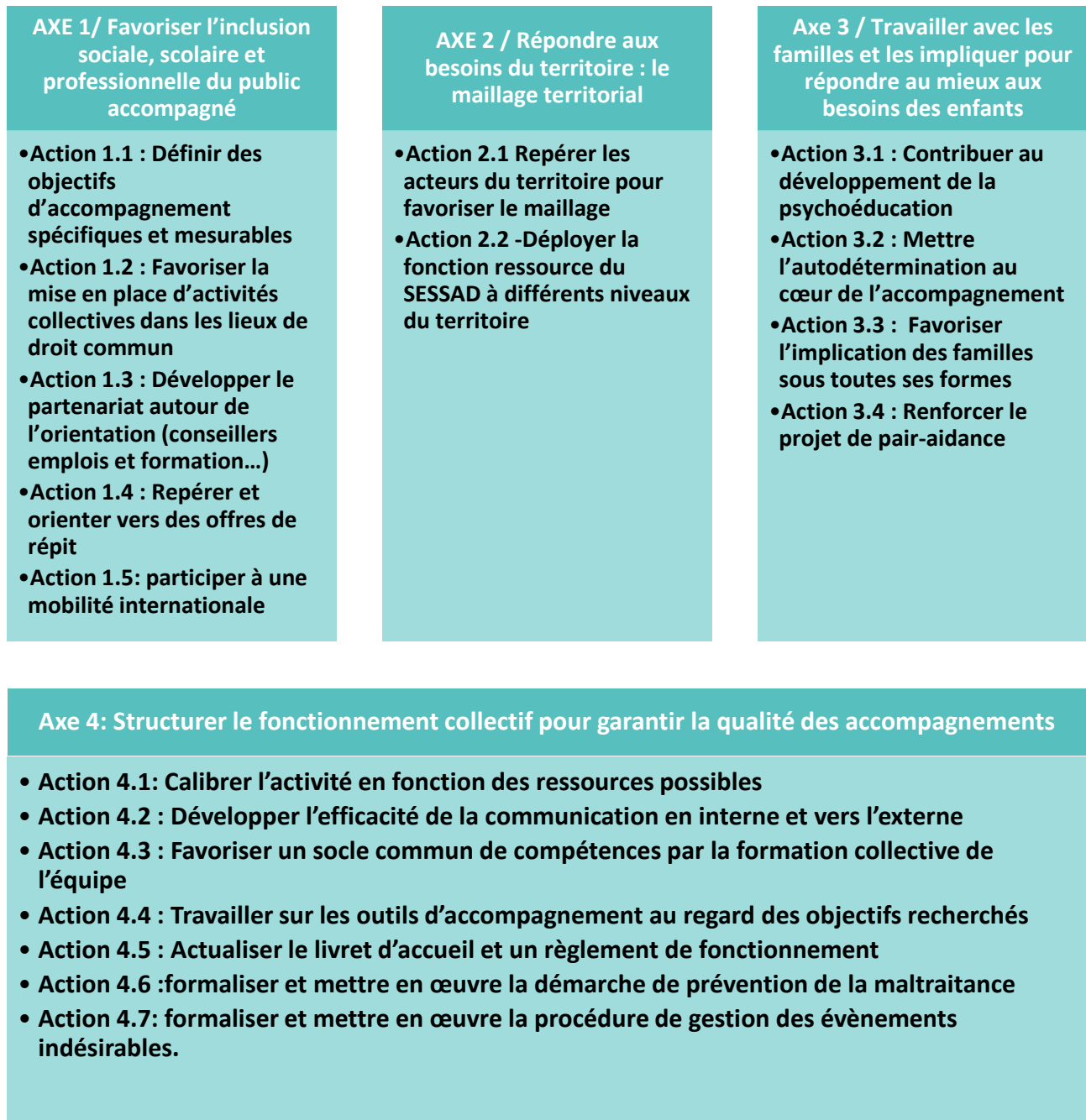
Le nouveau projet de service 2025-2030 du SESSAD Bossuet prévoit la mise en œuvre de 18 fiches actions réparties dans les 4 grands axes stratégiques suivants :

- Axe 1- Favoriser l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle du public accompagné
- Axe 2- Répondre aux besoins du territoire : le maillage territorial
- Axe 3- Travailler avec les familles et les impliquer pour répondre au mieux aux besoins des enfants
- Axe 4- Mettre en adéquation notre fonctionnement interne avec les missions du SESSAD

Un plan d'action a été élaboré afin de suivre l'avancement des 18 fiches actions. L'ensemble des professionnelles sont impliquées activement à la mise en œuvre des actions par leur participation à des groupes de travail. Les groupes de travail seront également composés de partenaires et de familles dès lors que la thématique traitée le permet .

<sup>30</sup> Décret n° 2024-166 du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement ou de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux

<sup>31</sup> Facile à lire et à comprendre



*Figure 26 : Présentation schématique des 18 actions du projet de service*

## LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

### LA PROCEDURE D'ADMISSION :

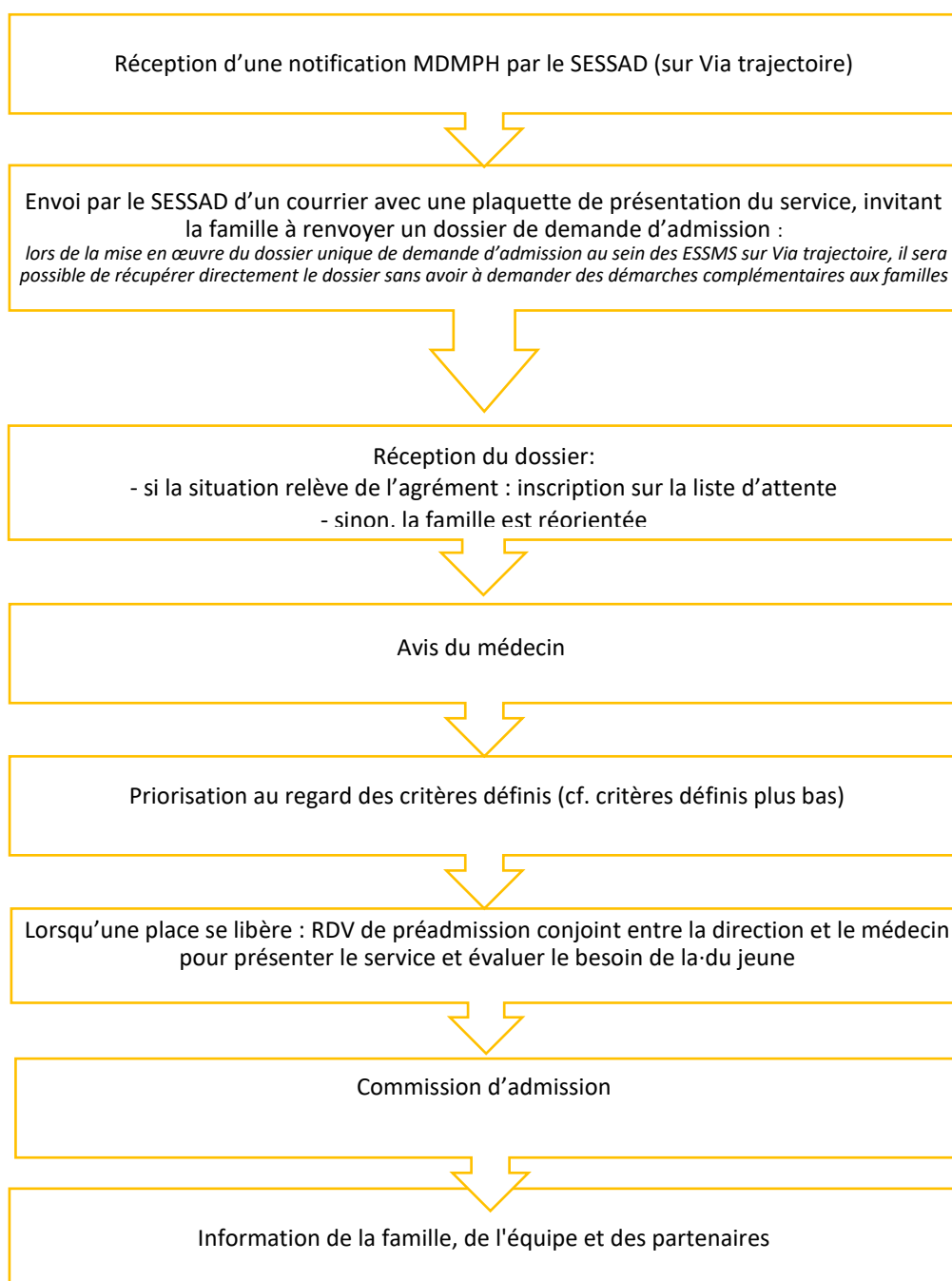


Figure 27 : Représentation schématique de la procédure d'admission du SESSAD Bossuet

### LA GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Les critères de priorisation dans la gestion de la liste d'attente sont les suivants :

- Rupture dans les soins
- Contexte social défavorisé
- Situation relevant de la protection de l'enfance
- Présence d'autres enfants en situation de handicap dans la fratrie

## LA DEMARCHE DE MISE EN OEUVRE DU PIA



**Figure 28 :** Le schéma suivant présente le parcours d'une famille, de l'admission jusqu'à la fin d'accompagnement par le SESSAD

## **LE PROJET INDIVIDUALISE D'ACCOMPAGNEMENT**

Le projet individualisé d'accompagnement (PIA) au sens de la loi 2002-02 est un document formalisé qui définit les objectifs d'accompagnement chaque année. La trame utilisée se décline en différents domaines de vie : communication, apprentissages/scolarité, relation avec les autres, autonomie dans les actes de la vie quotidienne, bien-être/gestion des émotions, autonomie dans les déplacements, loisirs. Les attentes du jeune et de la famille sont recueillies, l'évaluation des professionnelles est rapportée lors de la réunion de PIA. C'est au cours de ce rendez-vous que sont déterminés les objectifs d'accompagnement pour l'année à venir. Les objectifs sont ensuite réévalués chaque année.

En amont de cette réunion, des échanges ont lieu entre professionnels internes et externes au service. Après la réunion de PIA, la coordinatrice du projet rédige le PIA, puis il est signé par la famille dans le cadre d'un avenant au document individuel de prise en charge (DIPEC).

Au cours de l'ensemble de cette démarche, l'équipe recherche le développement de l'autodétermination du jeune et de sa famille, en renforçant leur place, en prenant en compte leur expertise, en les positionnant comme acteurs de l'accompagnement.

## **LE LIVRET D'ACCUEIL ET LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Ces documents sont remis aux familles lors de l'admission au SESSAD. Ils font l'objet d'une réactualisation début 2026 afin de veiller à ce qu'ils soient faciles à lire et à comprendre par les familles tout en respectant les obligations légales

## **LE RECUEIL DE LA SATISFACTION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES**

Voir page 27 le paragraphe « modalités d'expression et de participation des personnes accompagnées »

## **LE CONTRAT PERSONNALISE D'ACCOMPAGNEMENT**

Un contrat personnalisé d'accompagnement est signé par l'ensemble des familles à l'admission. Un avenant au contrat d'accompagnement est ensuite signé annuellement, à chaque renouvellement du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)

## **LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE**

La charte est remise aux familles lors de l'admission. Une version complète ainsi qu'une version en Facile à lire et à comprendre est affichée dans les locaux du SESSAD

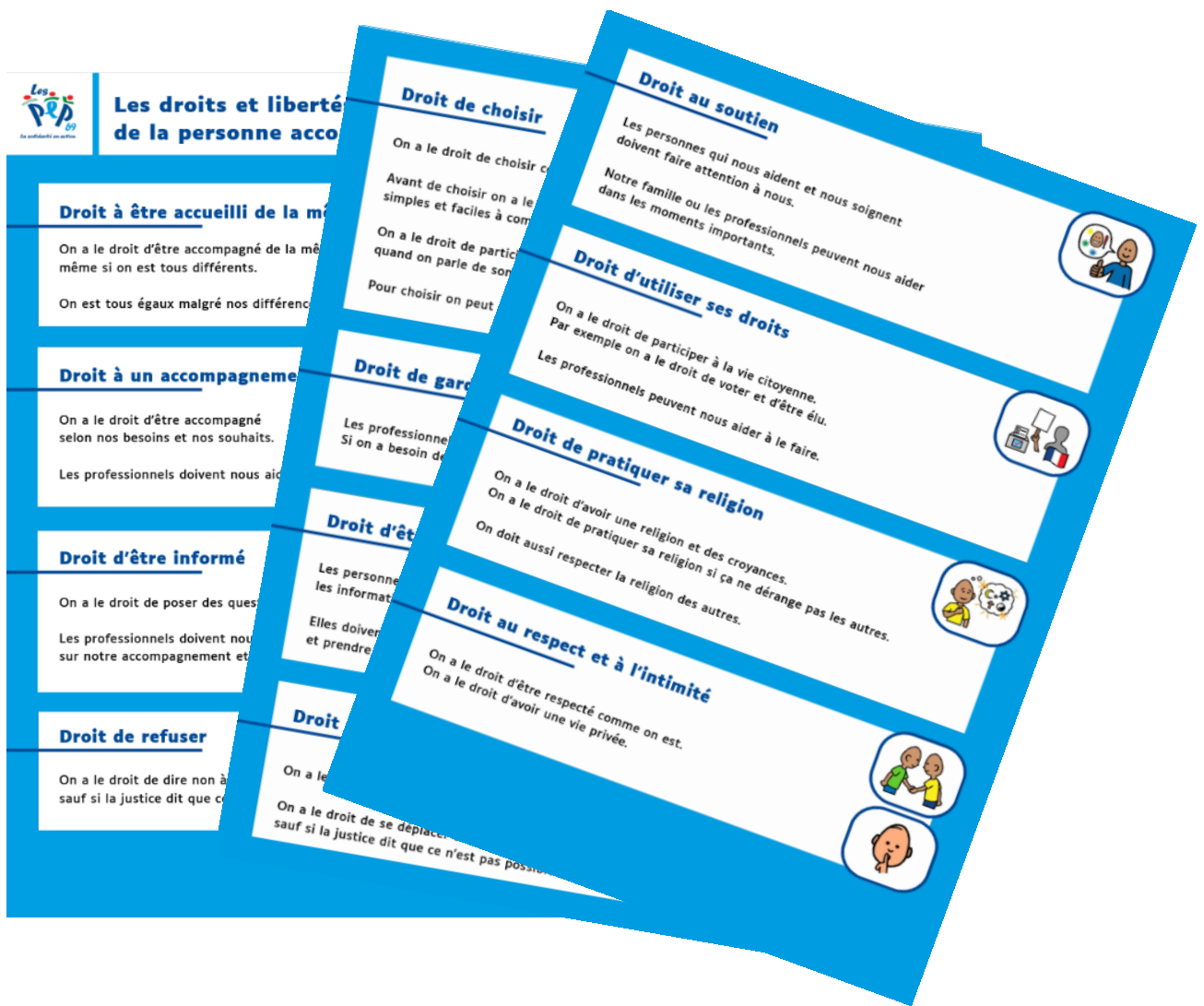


Figure 29 : Charte des droits et libertés dans sa version en FALC

## L'ORGANISATION INTERNE

### LES REUNIONS

Les réunions se concentrent le jeudi, jour où l'ensemble des professionnelles du SESSAD travaillent. Un planning est élaboré pour l'ensemble de l'année scolaire et les réunions se répartissent ainsi :

Semaine 1	15h30-16h	Point enfant
	16h-17h30	Analyse des Pratiques Professionnelles
Semaine 2	15h30-16h	Point enfant/ Réunion médicale
	16h-16h30	Harmonisation
	16h30-17h	Harmonisation
Semaine 3	15h30-17h	Réunion institutionnelle
Semaine 4	15h30-16h	Point enfant
	16h-16h30	Harmonisation
	16h30-17h	Harmonisation

Figure 30: Organisation des temps de réunions hebdomadaires

### **Le point enfant :**

Cette réunion dure 30 minutes et a lieu 3 semaines sur 4, avec les professionnelles de l'équipe médico-sociale et l'adjointe de direction. Elle permet d'échanger sur toute actualité concernant les jeunes : retour d'une ESS, retour d'une réunion de PIA avec une famille, information concernant l'organisation d'une réunion avec les partenaires, échange concernant un jeune (en dehors de la préparation de sa réunion de PIA) par exemple.

### **Réunion médicale :**

Une fois par mois, lorsque le médecin est présent, le point enfant est remplacé par une réunion médicale. Ce temps en présence du médecin permet d'échanger sur le projet de soins (diagnostic, coordination avec les partenaires hospitaliers, besoins de bilans ou de rééducation, etc.). Il permet également de préparer les consultations médicales.

### **Analyse des pratiques professionnelles (APP)**

Une fois par mois, l'APP dure 1h30 avec l'ensemble de l'équipe médico-sociale et est animée par une professionnelle externe. L'APP soutient les professionnelles en leur offrant un espace d'échange et de réflexion sur leurs pratiques. Elle permet d'améliorer l'accompagnement des jeunes, de prévenir l'épuisement des équipes et de renforcer la cohésion. En analysant les situations complexes, elle favorise des stratégies d'accompagnement adaptées.

### **La réunion d'harmonisation**

Une réunion dure 30 minutes avec les professionnelles qui interviennent dans l'accompagnement d'un enfant et l'adjointe de direction. Une réunion d'harmonisation a lieu chaque année pour chaque enfant, donc une vingtaine dans l'année scolaire.

Durant la période où des réunions de Projets Individualisés d'Accompagnement avec les familles ont lieu (novembre-juin), les réunions d'harmonisation préalables permettent de préparer le PIA. Les partenaires libéraux peuvent y participer (généralement en visio-conférence). Chaque professionnelle apporte son regard sur la situation, explique ce qui est travaillé en séance et évoque des propositions d'objectifs d'accompagnement qui peuvent être transversaux. Les objectifs définitifs ne seront construits qu'au moment de la réunion de PIA en présence de la famille et de l'enfant.

### **La réunion institutionnelle :**

Elle a lieu environ une fois par mois et dure 1h30. Animée par l'adjointe de direction en présence de l'ensemble de l'équipe médico-sociale, cette réunion permet d'évoquer des questions d'ordre institutionnel, d'échanger sur les partenariats, mais également de travailler en équipe sur la démarche d'accompagnement du SESSAD. Ces réunions permettent aussi aux professionnelles d'échanger sur les outils créés par certaines professionnelles pour l'accompagnement des enfants, de partager les compétences de chacune : par exemple en octobre 2024 les orthophonistes ont présenté les outils de Communication Alternative et Améliorée/Augmentée (CAA) lors d'une réunion institutionnelle. La directrice de dispositif peut participer ponctuellement à cette réunion en fonction de l'ordre du jour et d'informations associatives à transmettre.

### **Réunion dispositif Bossuet**

Très ponctuellement, les professionnelles du SESSAD sont invitées à participer à des réunions communes avec le CMPP, lorsque des points à l'ordre du jour concernent l'ensemble du dispositif (comme le bénévolat par exemple).

## MODALITES DE COMMUNICATION

### Le système d'information

Le déploiement d'un système d'information numérique doit se faire au bénéfice des personnes accompagnées, des professionnelles, de l'institution et du système de santé.

Pour la personne accompagnée, le numérique facilite l'accès au soin et à l'accompagnement. Il simplifie les démarches et le lien avec les professionnelles. Il fiabilise les informations et rend la personne plus facilement actrice de sa santé.

Pour les professionnelles, au-delà d'une étape d'adaptation et sous garantie de logiciels cohérents et de qualité, le numérique allège le quotidien en facilitant notamment la coopération entre les acteurs. Il améliore également les pratiques tout en sécurisant les professionnelles.

Pour les autorités de tarification et de contrôle, il apporte une meilleure connaissance des besoins et de l'offre. Enfin, il accompagne la transformation de l'ensemble du domaine de la santé, en permettant des passerelles. Dans cette démarche de déploiement d'un système d'information commun à l'ensemble de ses établissements, les PEP69/ML ont déployé le Dossier Unique de l'Usager via le logiciel *Médiateam*. Le logiciel permet de stocker et partager l'ensemble des informations concernant les personnes accompagnées, en prenant en compte les nomenclatures relatives aux besoins et prestations SERAFIN dans le respect de la législation relative à la protection et à la sécurité des données. Le logiciel permettra également d'avoir des données plus précises de caractérisation de la population accueillie mais également de mesures de l'activité du service.

Au SESSAD Bossuet, l'ensemble des fonctionnalités actuelles de l'outil sont utilisées : enregistrement des documents de l'utilisateur, compte rendu des rendez-vous, planning, statistiques d'activité et pour le remplissage du tableau de bord ANAP<sup>32</sup>, etc... Il s'agit donc d'un canal de communication privilégié et sécurisé pour échanger des informations concernant les jeunes.

Le SESSAD alimente également le nouvel Espace Numérique de santé « Mon espace santé » proposé par le service public à toute personne affiliée à l'assurance maladie.



Cet espace permet à l'utilisateur de :

- Retrouver ses documents et données de santé au même endroit dans son Dossier Médical Partagé (DMP)
- Partager des informations facilement avec les professionnelles qui pourront (en fonction de leur profil) accéder au DMP
- Accéder à la messagerie sécurisée qui permet d'échanger des documents et informations en toute confidentialité avec une professionnelle
- Accéder à un agenda médical et à un catalogue d'applications de santé.

Nous informons l'ensemble des familles accompagnées par courrier que l'utilisation d'une Identité Nationale de Santé (INS) pour référencer les données l'outil *Médiateam* est obligatoire et réalisons les démarches de qualification des INS. Avec l'accord des familles, nous transmettons ensuite des comptes-rendus de bilans et le Projet Individuel d'Accompagnement sur le dossier médical partagé.

### Les autres outils de communication

Les professionnelles du SESSAD communiquent également entre eux, auprès des familles et partenaires via des boîtes mails. Chaque salariée dispose d'une boîte professionnelle nominative.

Certains professionnels sont équipés de téléphone portable afin de faciliter les communications avec les familles et partenaires lorsqu'ils sont en rendez-vous à l'extérieur des locaux.

Les locaux du service sont équipés d'un standard téléphonique. La solution C3X a été installée en 2025, permettant de faciliter la gestion du standard et des transferts d'appels. Elle est accompagnée d'une application pouvant être installée sur n'importe quel téléphone et permettant d'être joignable sur un numéro professionnel attribué par l'institution.

---

<sup>32</sup> Agence National d'Appui à la Performance

Pendant les horaires de travail des salariés, l'adjointe de direction est joignable par téléphone ou mail. En cas d'absence, la directrice de dispositif prend le relais.

Les professionnelles peuvent retrouver l'ensemble des informations et procédures relatives aux ressources humaines sur le site internet des PEP 69/ML, nommé « blog RH ».

## LA DEMARCHE QUALITE

### UNE DEMARCHE ASSOCIATIVE

Lors du premier trimestre 2024, les PEP 69/ML se sont engagées à relancer une démarche qualité des accompagnements qui soit ambitieuse et éthique.

Cela s'est concrétisé par le recrutement d'un chargé de mission qualité commun à l'association pour accompagner les établissements et services dans l'animation de leur démarche qualité ainsi que la préparation des évaluations externes selon le référentiel HAS.

Aussi, les PEP 69/ML se sont équipés d'un outil de pilotage et gestion des risques « AGEVAL ». En cours de déploiement dans les établissements et services, il doit, entre autres, faciliter la centralisation des données et le pilotage des plans d'actions.

Sur le plan organisationnel, 3 COPIIL Qualité ont été organisés afin de structurer la démarche qualité associative et harmoniser les pratiques transverses, et plus particulièrement celles en lien avec les critères impératifs du référentiel HAS.

Un blog qualité, centralisant les diverses ressources documentaires telles que les RBPP, les procédures et autres ressources, est mis à disposition de l'ensemble des salariés de l'association.

Sur le plan opérationnel, en 2024 une attention particulière a été apportée à l'actualisation des outils de la loi 2002.2 et à la démarche de prévention des risques de maltraitance et violence en institution et l'actualisation des plans de gestion de crise et de continuité d'activité. Tout en poursuivant l'accompagnement de ces thématiques, la question de l'expression et la participation des personnes accompagnées et leurs familles est au cœur de la démarche qualité PEP 69/ML pour cette année 2025.

### LA DEMARCHE QUALITE AU SEIN DU SERVICE

La démarche qualité se structure au jour le jour au sein du SESSAD. La mise en œuvre du nouveau projet de service a été l'occasion de réfléchir aux instances de pilotage de la démarche qualité au SESSAD.

#### Instances de pilotage du projet

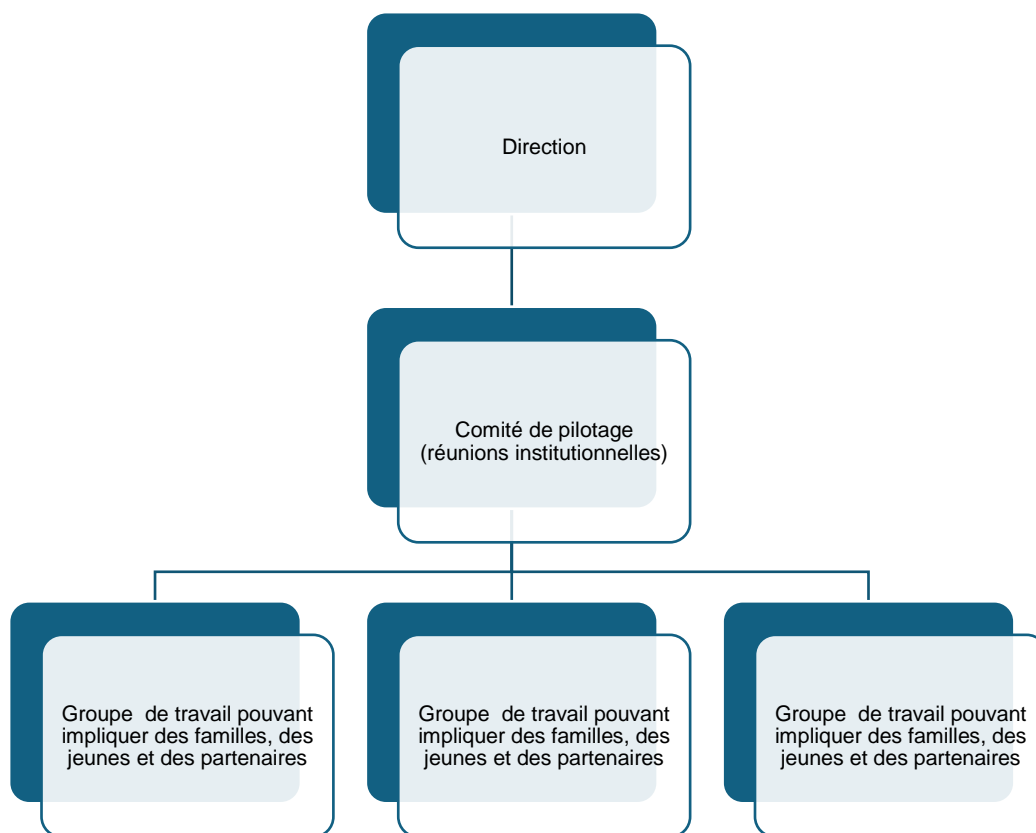
L'association les PEP 69/ML a la volonté que l'ensemble des projets déployés dans les établissements et services s'appuie sur le management coopératif, que nous pouvons définir comme un mode d'organisation qui s'appuie sur l'intelligence collective. Il favorise la reconnaissance des compétences et des potentiels de toutes les professionnelles et bénévoles afin d'enrichir les missions de l'association dans une organisation apprenante. Il permet la participation de tous aux processus de réflexion aboutissant aux décisions dans une relation de confiance, de respect et d'engagement. Il contribue à l'amélioration continue de l'accompagnement singulier de la personne accueillie dans une dimension citoyenne.

Ainsi, à l'instar des autres projets portés par la direction du SESSAD Bossuet, la mise en œuvre du projet de service s'appuiera sur une forte participation de toutes les professionnelles, mais également des familles, des jeunes accompagnés et des partenaires.

Le SESSAD Bossuet étant un petit service de moins de dix professionnelles, il est proposé que l'ensemble de l'équipe participe aux instances de pilotage du projet.

Deux types de réunions pourront être organisées :

- Un Comité de Pilotage Qualité (COFIL Qualité)
- Des groupes de travail.



**Figure 31** : Modèle organisationnel de la gestion du projet de service

### Le COFIL Qualité

Le COFIL Qualité a pour mission :

- De suivre l'avancée des actions, d'identifier les écarts éventuels avec le calendrier prévisionnel et de proposer, le cas échéant, les adaptations nécessaires à leur mise en œuvre.
- De coordonner le travail des différents groupes constitués sur les axes de développement.
- Il s'appuiera sur l'analyse des fiches d'événements indésirables, des plaintes et réclamations, des questionnaires de satisfaction, afin d'alimenter le plan d'action global de la démarche qualité.

Pour cela, il mènera les actions suivantes :

- Recenser toutes les actions prévues au cours de l'année scolaire.
- Analyser l'opportunité de constituer des groupes de travail et définir leurs conditions de mise en place.
- S'assurer de la déclinaison et de la formalisation des actions au travers de fiches-actions précisant les résultats attendus
- Prévoir, pour chaque fiche-action, des bilans réguliers sur l'avancée des travaux ainsi que le suivi des indicateurs correspondants
- Définir le dispositif de recueil des indicateurs en fonction des groupes ou des personnes désignées pour assurer le suivi du plan d'action.

Le COFIL Qualité constitue ainsi une modalité spécifique des réunions institutionnelles : il se tient une fois par mois, le jeudi après-midi, avec la participation de l'ensemble de l'équipe.

### Les groupes de travail

Des groupes de travail sont constitués en fonction des actions à réaliser dans le cadre du plan d'action global. Chaque groupe est chargé d'une ou plusieurs actions, chacune faisant l'objet d'une fiche-action spécifique. Selon les thématiques, les groupes de travail sont constitués de professionnel.le.s, de jeunes accompagnés, de familles et de partenaires.

### Le plan d'action

Le plan d'action général est suivi dans l'outil **AGEVAL**, qui permet de visualiser en temps réel l'avancée de l'ensemble des actions du projet de service.

### Les fiches action

Chaque fiche-action précise :

- Le nom de l'action
- L'axe stratégique auquel elle correspond
- Les éléments de contexte
- La finalité / les objectifs recherchés
- Pour qui et avec qui l'action est menée (périmètre)
- Les sous actions éventuelles
- Les moyens et ressources mobilisés
- Le(s) pilote(s) de l'action
- Le calendrier
- La méthodologie de réalisation
- Les livrables et indicateurs de suivi
- Les indicateurs de résultat

## LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Le SESSAD s'appuie sur une fiche récapitulative transmise par le chargé de mission associatif sur la question des événements indésirables ainsi que sur la charte d'incitation au signalement des EI<sup>33</sup> proposée par l'ARS<sup>34</sup>. Une procédure interne devra être travaillée avec l'équipe pour intégrer cette démarche de façon plus rigoureuse dans les pratiques des professionnels dans le cadre de la démarche qualité.

## SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

### ACTIVITÉ CONTRACTUALISÉE CPOM 2024-2028

Le tableau ci-dessous précise les attendus d'activité dans le cadre du nouveau CPOM<sup>35</sup> 2024-2028.

---

<sup>33</sup> EI : évènements indésirables

<sup>34</sup> ARS : agence régionale de santé

<sup>35</sup> CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

ACTIVITE contractualisée CPOM										
EVOLUTION OFFRE		DONNEES DE CARACTERISATION					CALCUL DE L'ACTIVITE CIBLE MINIMALE			
[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]					
Dernière Capacité installée ("équivalent places" pour PCPE)	Evolution de l'offre actée au CPOM	Date installation prévisionnelle des places	Nombre jours ouverture au public /an	semaines ouverture 1 sem = 5j (sauf pour ESMS ouverts 365 j/an)	Taux Occupation minimal	File active (taux)	en journées (av TO à 90%)	en Nbre de personnes bénéficiant de la modalité	en Nbre d'actes ou d'heures à réaliser (av TO à 90%)	Interprétation / clés de lecture des cibles
15	15		210	42	90%	1,2	2 835	18		file active fixée à 1.2 au regard de l'intensité de la prise en charge
				0	90%		0	0		
15	15						2 835	18	0	

Voir paragraphe « ACTIVITE » page 24 pour le détail de l'activité du SESSAD au regard des objectifs du CPOM.

## OBJECTIFS CONTRACTUALISES CPOM 2024-2028

Comme plusieurs ESMS<sup>36</sup> des PEP69/ML, le SESSAD Bossuet devra viser les objectifs suivants, contractualisés dans le nouveau CPOM :

### • Objectif 1.1 : Prévenir la chronicisation de l'accompagnement

Depuis la reprise du dispositif Bossuet par les PEP 69/ML en 2023, des actions ont été mises en œuvre afin de prévenir la chronicisation de l'accompagnement :

- Mise en œuvre de fins d'accompagnement pour des jeunes qui étaient accompagnés de longue date. 6 jeunes sortis en juillet 2023, 2 jeunes sortis en 2024, 4 fins d'accompagnement en 2025.
- Définition d'objectifs d'accompagnement plus précis avec les familles et les enfants, dans le cadre du PIA mais également dans la mise en œuvre des soins
- Dès le rendez-vous de préadmission, les familles sont informées que l'accompagnement par le SESSAD est lié aux besoins et aux prestations qui peuvent être proposées à l'enfant. Il est formulé que l'accompagnement ne se poursuivra pas sur la durée de l'agrément du service (20 ans) et qu'une sortie peut être proposée avant la fin de la notification MDPH si l'enfant n'en a plus besoin ou si le plateau technique n'est plus adapté aux besoins du jeune.
- Renforcement des partenariats- notamment auprès des assistantes sociales de la métropole.

### • Objectif 1.2 : Favoriser la mise en œuvre de la pair-aidance pour permettre à la personne d'être pair-aidante dans l'exercice de la citoyenneté :

- En 2025, des jeunes qui ne sont plus accompagnés par le service sont venus témoigner auprès des jeunes lors de la sortie de fin d'année scolaire.
- Lors des rencontres entre parents qui ont eu lieu, des temps d'échange ont systématiquement été organisés entre les parents pour favoriser la pair-émulation, le partage d'expérience.
- Lors des fins d'accompagnement, la possibilité de se positionner comme pair-aidant est évoquée avec les familles. Certaines nous ont déjà fait savoir qu'elles étaient d'accord pour, a minima, venir témoigner du parcours de leur enfant devenu plus autonome, auprès de familles avec des enfants plus jeunes.
- La pair-aidance entre jeunes est également favorisée au moyen des activités collectives proposées par le SESSAD. Certaines mixtes des enfants plus jeunes avec des plus grands, afin de proposer un terrain propice au partage d'expérience.
- Le lien avec l'association de parents Avenir Dysphasie, permet également aux familles du SESSAD Bossuet de profiter du savoir expérientiel d'autres familles en les invitant à organiser aux évènements proposés par cette association, notamment les cafés des parents.
- Les associations AFG autisme et 1,2,3 Dys ont participé au programme de psychoéducation du SESSAD.

<sup>36</sup> ESMS : établissements et services sociaux et médico-sociaux

- **Objectif 1.6 : Intégrer des offres répit et relais**
  - Cet axe doit être développé dans le projet de service du SESSAD. Une fiche action y est consacrée, notamment dans l'idée de renforcer les partenariats avec des offres existantes.
- **Objectif 1.9 : Développer l'accessibilité, agir sur l'environnement par des interventions ressources**
  - En 2025, le SESSAD a de nouveau participé à la journée des dys, répondant aux questions des familles et des partenaires sur la question notamment des troubles du langage. .
  - Les rencontres partenariales organisées (une souris verte, pause Brindille, SEES Roland Champagnat) permettent au SESSAD Bossuet de se positionner comme dispositif ressource sur la question des troubles du langage.
- **Objectif 1.10 : Développer le transfert de compétences de nos structures auprès des publics externes**
  - Le développement de l'accessibilité a notamment été travaillé au regard de la diffusion d'information sur la Communication alternative et améliorée, et à la mise en œuvre de supports plus épurés pour les enfants et leurs parents, l'utilisation de pictogrammes etc.
  - La fonction ressource du SESSAD est mise en œuvre grâce au développement du partenariat. (voir chapitre qui y est consacré)
  - Le SESSAD poursuit ses actions visant à se faire connaître, et en particulier en communiquant sur sa spécificité autour des troubles du langage.
- **Objectif 2.1 : Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs tout en améliorant les pratiques professionnelles**
  - La gestion des risques individuels et collectifs est davantage structurée au SESSAD Bossuet, grâce notamment à la structuration de la démarche qualité, la rédaction du nouveau projet de service en 2025, ainsi que de plusieurs procédures. En 2026, la mise à jour du DUERP permettra également de renforcer la démarche de prévention des risques.
  - En 2025 les professionnels ont pu bénéficier de plusieurs formations permettant d'améliorer les pratiques professionnelles (voir chapitre sur la formation professionnelle).
- **Objectif 2.5 : Renforcer la démarche qualité interne**
  - Recrutement d'un responsable qualité au siège des PEP 69
  - élaboration de nouvelles procédures et notes
  - rédaction du nouveau projet de service
  - un travail est à effectuer sur l'arborescence
- **Objectif 2.6 : Renforcer le fonctionnement des instances de participation (CVS, groupes de parole, etc...)**
  - mise en place de réunions où l'ensemble des familles ont été conviées pour les inviter à s'exprimer sur leurs attentes, leurs satisfactions et insatisfactions
  - Envoi d'un questionnaire de satisfaction à l'ensemble des familles et des jeunes accompagnés
- **Objectif 3.2 : Développer une politique des ressources humaines adaptée**
  - une démarche QVCT a été initiée au niveau associatif
  - L'équipe de professionnelles du SESSAD en fonction au 31/12/2025 est en accord avec les objectifs du nouveau projet de service.
  - le management est participatif et reconnu comme bienveillant
  - les professionnelles participent à l'élaboration de leur cadre d'intervention ainsi qu'aux outils. Elles ont une autonomie dans leur travail qu'elles apprécient.
- **Objectif 3.3 : Améliorer l'efficacité des ESMS**
  - le SESSAD respecte le taux contractualisé d'occupation.
- **Objectif 3.5 : Identifier les prestations délivrées par l'OG en termes de pilotage et de fonctions support**
  - un travail a été conduit en 2024 sur l'organigramme et les fonctions occupées au siège, ainsi que par les directeurs de dispositifs et adjoints de direction.

- **Objectif 4.1 : Mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous, afin d'éviter les ruptures de parcours**
  - le SESSAD a renseigné l'outil Via trajectoire PH concernant les missions de la structure, et met à jour régulièrement via trajectoire en fonction des notifications reçues.
  - le SESSAD a déposé auprès de l'ARS un projet d'extension de place qui permettrait de mieux répondre aux jeunes porteurs de troubles du langage sur l'ensemble du territoire
- **Objectif 4.3 : Développer le partenariat**
  - plusieurs rencontres partenariales ont eu lieu en 2024 et 2025 afin de se faire connaître, être ressource pour le territoire, mais également assurer une coordination de qualité pour les jeunes accompagnés par le SESSAD et pour prévoir des relais.
- **Objectif 4.4 : Renforcer les fonctions ressources expertes régionales**
  - voir paragraphe sur la fonction ressource

## MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

CONTROLES SESSAD BOSSUET 54 rue Bossuet	DATE dernière intervention	Entreprise intervenante
Extincteurs/BAES	26/02/2026	BSI Extincteurs
Vérification alarme incendie	03/03/2026	BSI Extincteurs
Installations électriques	26/02/2026	DEKRA

*Figure 32 : Tableau récapitulatif des derniers contrôles intervenus dans les locaux.*

### MISE EN CONFORMITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Des travaux de mise en conformité et accessibilité des locaux du SESSAD, 54 rue Bossuet ont été mis en œuvre en février 2025. Les travaux suivants ont été effectués :

- côté Annexe : création d'un WC accessible en effectuant des travaux sur le sanitaire existant,
- mise aux normes la sécurité incendie, peintures
- côté SESSAD : remplacement de la porte donnant sur la rue, réaménagement du coin cuisine, réaménagement des locaux.

# RESSOURCES HUMAINES

## ORGANIGRAMME

POSTES - SESSAD BOSSUET	ETP Budgété	ETP réel au 13/10/2025	Personnes physiques
Psychologue-neuropsychologue	0,4	0,4	1
Psychomotricien	0,35	0,35	1
Orthophoniste	0,8	0,8	2
<b>Total Paramédical</b>	<b>1,55</b>	<b>1,55</b>	<b>4</b>
Directeur de supervision	0,02	0,02	1
Adjoint de supervision	0,03	0	0
Directeur niveau 1	0,05	0,05	1
Adjoint de direction	0,1	0,1	1
Comptable	0,05	0,05	1
RLE	0,033	0,033	1
Agent technique	0,11	0,11	1
<b>Total Direction/Administration</b>	<b>0,393</b>	<b>0,363</b>	<b>6</b>
Educateur spécialisé	1	1	1
Assistant de service social	0,5	0,5	1
<b>Total Socio-éducatif</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>2</b>
Médecin Neurologue	0,03	0,03	1
<b>Total Médecin</b>	<b>0,03</b>	<b>0,03</b>	<b>1</b>
<b>Total ETP</b>	<b>3,473</b>	<b>3,443</b>	<b>13</b>

Figure 33 : organigramme au 31/12/2025

L'équipe médico-sociale qui intervient au quotidien auprès des jeunes est composée de 6 personnes représentant 3.05 ETP (2 orthophonistes, une psychomotricienne, une neuropsychologue, une éducatrice spécialisée et une assistante sociale).

Une adjointe de direction est présente auprès de l'équipe environ une journée par semaine (temps partagé avec d'autres structures) et un médecin est présente une demi-journée par mois.

## MOBILITES, RECRUTEMENTS

Départs et embauches 2025	CDI/CDD	Temps de travail	Date d'embauche	date de départ	Modalité
Secrétaire	CDI	0.5 ETP		14/09/2025	démission
orthophoniste	CDI	0.3 ETP		03/07/2025	démission
Educatrice spécialisée	CDD	1ETP	08/09/2025	26/09/2025	Fin CDD de remplacement
Neuropsychologue	CDD	0.4ETP	15/09/2025	12/12/2025	Fin CDD de remplacement
Médecin	CDI	0.05 ETP	03/04/2025		
Orthophoniste	CDI	0.3 ETP	03/09/2025		
Assistante sociale	CDI	0.5 ETP	08/10/2025		

En 2025, plusieurs professionnels ont quitté leur poste au SESSAD :

- une orthophoniste à 0.3 ETP a démissionné en juillet après avoir passé une seule année scolaire au SESSAD. La précédente orthophoniste sur ce poste n'était également restée que quelques mois. Nous rencontrons des difficultés à maintenir les professionnels en poste du fait du petit temps de travail
- la secrétaire a démissionné en septembre. Il s'agit d'un poste sur lequel il y a eu un turn-over important ces deux dernières années. Nous faisons l'hypothèse que la gestion de la liste d'attente qui est l'une des missions qui était confiée aux secrétaires, a pu les mettre en difficulté, ainsi qu'une autonomie importante attendue sur ce poste (l'adjointe de direction n'étant présente dans les locaux que 1 à 1.5 journées par semaine)

Nous avons accueilli 2 professionnelles en CDD :

- une éducatrice spécialisée en remplacement d'un arrêt maladie, il s'agit d'une ancienne stagiaire qui connaissait donc bien le fonctionnement du service et les jeunes. Malgré un CDD très court, son intervention a été très soutenante sur une période de rentrée scolaire.
- Une neuropsychologue, en remplacement de la professionnelle en congé maternité puis en congé parental.

Des embauches ont pu être effectuées sur les postes vacants :

- Un médecin neurologue, à 0.05 ETP
- Une orthophoniste à 0.3 ETP

Enfin nous avons décidé de transformer le poste de secrétaire médicosociale en poste d'assistant de service social. L'assistante sociale arrivée en octobre peut assurer la gestion de la liste d'attente et répond également aux besoins des familles accompagnées par le service.

L'équipe, et notamment l'adjointe de direction, est mobilisée pour effectuer les différentes tâches administratives courantes. Nous envisageons d'avoir recours occasionnellement à de l'intérim, par exemple en période de rentrée scolaire, pour réaliser certaines tâches.

## AJUSTEMENTS DE POSTES

- Le médecin neurologue est passé de 0.05 ETP à 0.03 ETP en septembre 2025.
- Ce qui a permis de renforcer le poste de psychomotricienne qui est passé de 0.3 ETP à 0.35ETP en septembre 2025.
- L'adjointe de direction a dû réduire son temps de travail (partagé entre plusieurs services), de 1 ETP à 0.6 ETP dans le cadre d'un temps partiel thérapeutique. Ainsi depuis le 29 novembre 2025 elle n'est présente au SESSAD qu'une seule journée par semaine.

## ACCUEIL DE STAGIAIRE

Le SESSAD Bossuet a accueilli plusieurs stagiaires en 2025 :

- une stagiaire éducatrice spécialisée en 3ème année- du 16/09/2024 au 18/04/2025
- une stagiaire éducatrice spécialisée en 3ème année- du 30/09/2025 au 20/03/2026
- une stagiaire en classe de seconde pendant 1 semaine en juin 2025
- une stagiaire neuropsychologue (41h) mai, juin 2025
- une stagiaire orthophoniste en 5ème année, du 30/09/2025 au 01/04/2026. L'une des orthophonistes du SESSAD assure la direction de son mémoire d'orthophonie, qui évalue l'implémentation du programme de psychoéducation « Bref » au SESSAD (acceptabilité du programme et effet sur le sentiment de compétences parentales)

## ACTIONS DE FORMATION

La politique de formation est en lien direct avec les besoins du public accompagné : l'ensemble des professionnelles est formé aux troubles du langage et à l'autodétermination, afin d'adapter en permanence les pratiques aux réalités de terrain.

La formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permettent de conjuguer professionnalisation des équipes, pérennité du projet de service et réponse adaptée aux besoins des enfants et des familles.

### FORMATION 2025

#### Pour l'ensemble des salariés du SESSAD Bossuet

- Formation Atout-dys le 10 et 24 avril 2025 - 2 jours
  - Apport scientifique sur le TDL
  - Cumul possible avec d'autres TND
  - Répercussions et image de soi
  - Stigmatisation et harcèlement
  - Accompagnement de l'entourage de l'enfant (famille, personnels de l'EN) adaptations et aménagements
  - Législation sur les aménagements dans le champ du handicap (constitution du dossier MDPH, notification, recours, mise en œuvre du PPS– réunions d'ESS, aménagements d'examens)

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques sous formes de supports PPT, vidéos...
- Expérimentations active sous forme de mises en situation et d'ateliers.

#### Educatrice spécialisée

- Formation avec l'organisme OCTOPUS à Paris de 2 au 4 avril 2025- Approche systémique dans la prise en charge des TND « Nous sommes donc je suis » 3 jours
  - Intégrer l'approche systémique, ses fondements, ses objectifs
  - Mesurer l'impact de l'intervention dans la relation parents-professionnels
  - Réaliser une lecture systémique dans l'accompagnement des TND
  - Soutenir le changement par la mobilisation des ressources et compétences.

#### Psychomotricienne

- Formation « Jeux et Méta'Psychomot » autour de la psychomotricité et la métacognition – 3 jours
- Un retour de la formation a été réalisé aux collègues et un classeur avec des outils pouvant être utilisés avec les jeunes est mis à disposition aux Sessad.
- Formation en E-Learning : « profil sensoriel de Dunn 2 : évaluation de la sensorialité et aménagements »

**Une Orthophoniste-**

- « Métacognition pour apprendre à apprendre, outils pratiques gestion mentale et mind mapping ». Formation reportée en 2026.- 3 jours
- Formation à l'entretien motivationnel pour améliorer l'alliance thérapeutique avec les adolescents suivis en orthophonie, pour lesquels la plainte et la motivation au suivi orthophonique ne sont pas claires

**Une orthophoniste, la psychomotricienne, la neuropsychologue**

- Développer l'autodétermination des personnes accompagnées- 2 jours
  - Découvrir le concept d'autodétermination et la pertinence d'y recourir pour les personnes en situation de handicap et les personnes accompagnées.
  - S'approprier les différentes facettes du concept d'autodétermination.

# PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

---

L'année 2026 permettra de débuter la mise en œuvre du projet de service couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030. Une présentation du projet au conseil d'administration des PEP est prévue le 21 avril 2026. Puis il sera transmis à l'ARS AURA.

Nous souhaiterions réaliser un fascicule à destination des familles reprenant les principaux éléments du document projet de service dans une version facile à lire et à comprendre.

Nous proposerons aux familles de participer au déploiement du projet, notamment en les invitant à des groupes de travail.

Nous poursuivons les efforts de structuration de la démarche qualité afin notamment de préparer l'évaluation HAS qui se déroulera sur le premier semestre 2026.

Nous souhaiterions développer un partenariat auprès de l'école d'orthophonie de Lyon afin de proposer aux étudiants de rejoindre le projet de bénévolat du SESSAD. Le projet de bénévolat est actuellement axé sur le soutien scolaire, nous souhaiterions le faire évoluer vers un projet de mentorat, avec l'objectif de redonner confiance et envie d'apprendre au jeune mentoré, et au-delà des devoirs, travailler ensemble sur l'ouverture culturelle, la mobilité, l'orientation post-bac, etc.

Un questionnaire de satisfaction est diffusé début 2026 auprès de l'ensemble des familles et des jeunes. L'analyse des réponses permettra d'améliorer encore notre réponse aux attentes des usagers.

Nous espérons que le projet d'extension de place du SESSAD, déposé en juillet 2025, obtiendra un accueil favorable de l'ARS afin de répondre plus largement aux besoins des familles sur notre territoire, de développer la fonction ressource du SESSAD, et de pérenniser nos postes.

Le SESSAD devra également se tenir prêt pour la mise en œuvre de la réforme de la tarification SERAFIN PH en commençant par la nouvelle collecte de données qui interviendra dès le mois de mars 2026.

Enfin nous poursuivons le développement des partenariats. De nouvelles rencontres sont déjà prévues au cours du premier trimestre 2026 (maison des adolescents, ADIHAM etc.) afin d'orienter au mieux les familles et les jeunes pour répondre à l'ensemble de leurs besoins en complémentarité aux prestations du SESSAD.

# ANNEXES

## ANNEXE 1

Figure 5 : Les super-pouvoirs des jeunes avec des TND (exemples possibles des compétences de jeunes avec TND et autoportraits des jeunes en super-héros, dessinés par des enfants suivis en 2024-2025) –



# LES SUPER-HÉROS DU SESSAD



## ANNEXE 2

Figure 18 : Questionnaire de satisfaction à destination des jeunes

### Questionnaire DE SATISFACTION POUR L'ENFANT



Lis chaque question.  
Colorie la case qui correspond.  
Tu peux aussi parler ou dessiner !

Tu sais pourquoi tu viens au SESSAD ?

Oui  Non

Pourquoi ?

---

---

---

---

Le SESSAD t'aide à faire des progrès ?

Oui  Je ne sais pas  Non



Tu peux aussi dessiner les activités que tu aimerais faire !



Tu as des copains ou copines au SESSAD ?



Quand tu as rendez-vous avec le SESSAD, tu te sens ?



Au SESSAD, on écoute tes choix :



Tu fais des activités en groupe au SESSAD ?



Tu aimes ces activités ?



Tu aimerais faire d'autres activités avec les enfants du SESSAD ?



Une idée ?

---

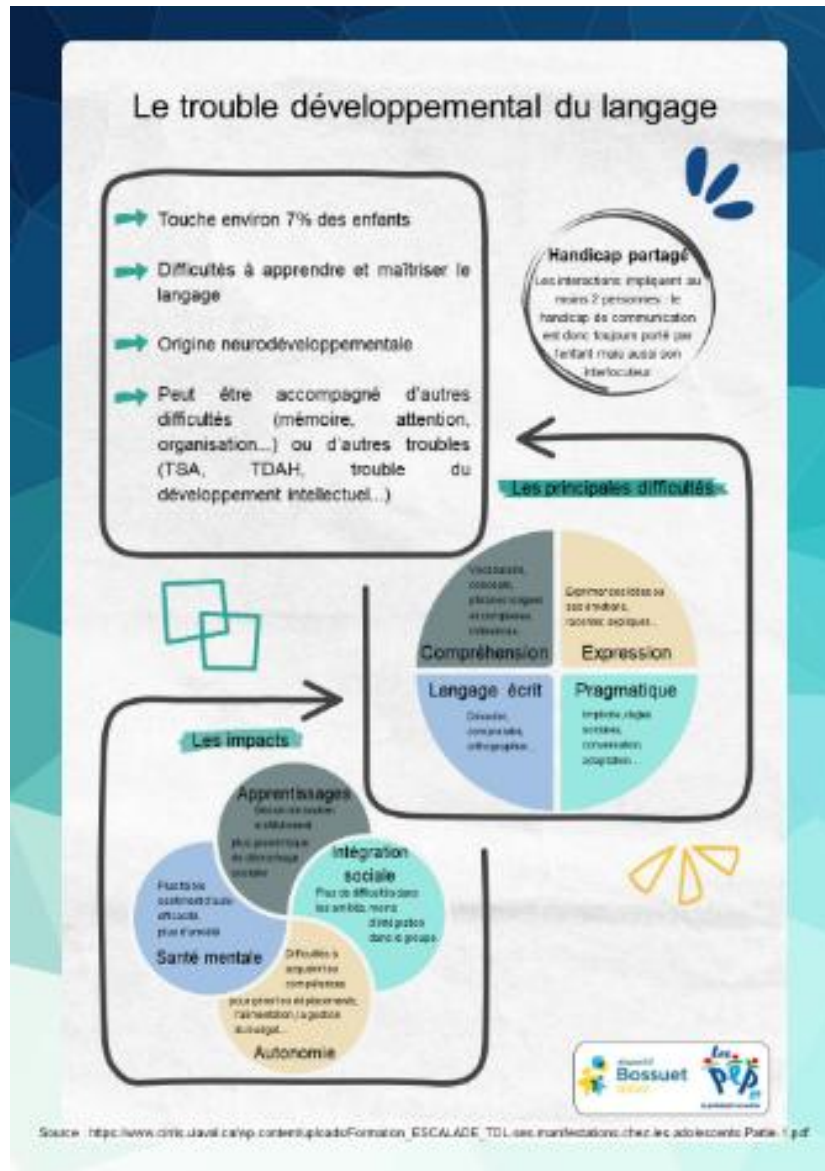
---

---

---

## ANNEXE 3

Figure 19 : Trame de fiche de liaison.



## Nom DE L'ENFANT

### Les outils qui fonctionnent

x

### Les points de vigilance

x

### L'équipe qui l'accompagne

Coordonnées du SESSAD :  
sessad-bossuet@espep69.org  
04 72 83 00 72  
Educatrice spécialisée : Sonia FAVARD  
s.favard@espep69.org  
06 12 29 47 59

L'équipe du SESSAD Bossuet est à votre disposition pour échanger, avoir vos retours et vos observations, vous accueillir sur une séance ou participer à un temps de classe auprès du jeune.



## En classe : aider une personne avec difficulté de communication



Le lien entre l'enseignant et l'élève a un grand impact sur l'engagement émotionnel et intellectuel de l'élève



Enseigner les stratégies, en explicitant quand, comment et pourquoi les utiliser, pour favoriser l'autonomie de l'élève



Utiliser la multimodalité : gestes, mimiques, dessin, écrit... Réduire, expliciter et illustrer le contenu



Décortiquer les phrases et les tâches : une chose à la fois !



Questionner l'élève (à l'oral, à l'écrit ou par une action) pour le garder actif et vérifier sa compréhension



Modelage : montrer comment faire



Prendre en compte la surcharge cognitive liée à la compensation permanente qui entraîne une fatigabilité accrue



Renforcer, valoriser, noter les progrès





# LISTE DES REDACTEURS

---

Cécile GAUTIER, Adjointe de direction  
Clémence BEZU, orthophoniste  
Ludivine EL MEDDEB, Assistante Sociale  
Lucie HANNEQUIN, Neuropsychologue  
Justine PIERON, orthophoniste  
Marie RAVEL, psychomotricienne